

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



C.-S. CHERRIER

Côme Séraphin Cherrier, avocat, né en 1778. Ce fut un grand patriote dont le désintéressement ne s'est jamais démenti. Il prit une part active aux événements politiques de 1835-36, comme député du comté de Montréal. M. Cherrier était un homme d'une grande modestie : il refusa les positions les plus honorables. Possesseur d'une fortune considérable, il se distingua par ses bonnes œuvres : la cause de l'éducation trouva en lui un ami sincère. Catholique pieux, citoyen intègre et respecté, M. Cherrier mourut en 1885, entouré du respect de ses compatriotes.

“ L'Enseignement Primaire ”

Notre revue entre aujourd'hui dans sa 27^e année de publication. Elle file à toute voile et sans crainte de l'avenir vers le cap de la trentaine.

Plus que jamais, nous consacrerons notre énergie et nos faibles talents à la rédaction de *L'Enseignement Primaire*. Le personnel enseignant et les commissions scolaires profiteront de nos efforts, grâce à la générosité du gouvernement de Québec.

Nous ne pouvons taire ici combien notre revue doit de reconnaissance à S. G. Mgr Bégin, qui s'intéresse particulièrement à son sort.

La revue est adressée gratuitement aux écoles, couvents, etc., qui sont sous le contrôle des commissions scolaires. On est prié de nous informer immédiatement de la création des *nouveaux arrondissements* scolaires ou de l'ouverture *des écoles récemment établies*. C'est le Secrétaire-trésorier de la municipalité scolaire qui doit faire cette demande à *L'Enseignement Primaire*, casier 162, H. V., Québec.

Les écoles et les autres maisons d'éducation qui ne sont pas placées sous le contrôle des Commissions scolaires doivent payer l'abonnement (\$1.25) *dans le courant de septembre 1905*. Pas de timbres.

Nous avons adressé notre revue à un certain nombre de membres du clergé. Seules les personnes qui nous feront parvenir le montant de l'abonnement, (\$1.25) d'ici au 25 septembre, recevront la livraison d'octobre.

Prière de réclamer les livraisons non délivrées ou égarées, du 10 au 25 de chaque mois. Nous ne tiendrons pas compte des réclamations faites en dehors de ces deux dates. Avant de réclamer, s'informer au bureau de poste, où bien souvent traînent des numéros parfaitement adressés. Adresser toute communication directement à *L'Enseignement Primaire*.

Nous informons nos lecteurs que les demandes relatives à *Mon Premier Livre* doivent être adressées à l'honorable Secrétaire de la Province ou à M. le Surintendant de l'Instruction publique.

Pour les *Réponses* aux Questions posées par le Bureau central, s'adresser à M. Bussière, École normale, Québec.

Accompagner de l'ancienne adresse toute demande de changement.

L'abonnement, \$1.25, est payable d'ici au 25 du présent mois. En envoyant sa souscription, dire s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un ancien.

Pensées pédagogiques

Parmi les vertus professionnelles qui doivent distinguer l'instituteur chrétien, donnons une place à part à l'amour de l'étude et de la retraite, et en effet, une vie studieuse et retirée sied bien à celui qui est appelé à des fonctions si saintes et si importantes.

Les livres classiques bien choisis donneront souvent au maître chrétien l'occasion de rappeler à ses élèves les vérités de la foi; il en sera de même dans tout son enseignement oral, dans la correction des devoirs et dans les divers exercices qui composent la classe. Il le fera, non par habitude ou par commande, mais avec une conviction sincère; la bouche parlera de l'abondance du cœur.

L'instituteur chrétien n'oubliera jamais qu'il est le délégué de la famille et qu'il doit marcher dans une entente parfaite avec les parents pour assurer la bonne éducation des enfants.

PEDAGOGIE

Soyons à la hauteur de notre mission

Plus que jamais le personnel enseignant de notre province est l'objet de l'attention des journaux et du public. Il importe donc, pour les *instituteurs* et les institutrices, d'étudier consciencieusement les méthodes et les procédés les mieux appropriés aux écoles qu'ils dirigent, et de s'inspirer avec prudence des exemples des maîtres de la pédagogie moderne et d'avoir recours surtout aux maîtres de la pédagogie chrétienne.

Que l'on ne s'imagine pas que l'enseignement au degré primaire ne requiert aucune préparation : ce sont les maîtres et les maîtresses des classes élémentaires qui doivent surtout mesurer leurs paroles et doser leurs leçons avec discernement.

Il y a plus d'un siècle, l'abbé Lhomond (1) écrivait cette réflexion éternellement vraie :

« Quand on parle à des enfants, il y a une mesure de connaissance à laquelle on doit se borner, parce qu'ils ne sont pas capables d'en recevoir davantage. Il est surtout important de ne pas leur présenter plusieurs objets à la fois ; il faut, pour ainsi dire, faire entrer dans leur esprit les idées une à une, comme on introduit une liqueur goutte à goutte dans un vase dont l'embouchure est étroite : si vous en versez trop en même temps, la liqueur se répand et rien n'entre dans le vase. Il y a aussi un ordre à garder. Enfin, il y a une manière de s'énoncer accommodée à leur faiblesse. »

C'est précisément cette *manière* d'enseigner aux élèves du cours primaire qu'il convient de rechercher dans les ouvrages spéciaux et les revues à notre disposition. Par une étude intelligente et persévérante des meilleurs auteurs de pédagogie, par l'observation de chaque jour du caractère de ses élèves, de leurs aptitudes, de leurs progrès et des difficultés que plusieurs ont à surmonter, par une surveillance constante de ses actes en classe, l'instituteur peut faire de rapides progrès dans la science pédagogique.

(1) Prêtre français, aussi modeste que savant: 1727 à 1794. Cet éducateur célèbre composa les *Eléments de la Grammaire française*, puis les *Eléments de la Grammaire latine*, l'*Épitome*, le *De Viris*, la *Doctrine Chrétienne*, l'*Histoire abrégée de la Religion*, l'*Histoire abrégée de l'Église*.

Chaque année, nous redisons aux élèves de l'Ecole normale Laval cette page depuis plus de quinze ans consignée dans nos notes du cours de pédagogie :

« Votre carrière est belle, mais elle n'est ni brillante, ni lucrative ; elle vous entoure d'une jeunesse qui est l'espoir de la religion et de la patrie ; jeunesse vive, spirituelle, docile, accessible aux nobles pensées et aux sentiments généreux ; avide de contes, d'instruction, de nouveautés de tout genre ; désireuse d'aimer et d'être aimée ; confiante en tous ceux que lui désigne sa sensibilité, mais un peu sauvage. Instituteurs, c'est cette jeunesse qui vient à vous, vous écouter, vous suivre, vous imiter, vous chérir, vous vénérer. Elle formera votre société pendant toute votre vie ; elle vous entourera de tout ce que la reconnaissance et le cœur humain ont de plus beau et de plus pur. Si vous savez lui faire le bien qu'elle vous demande, que la Famille, l'Eglise et la Patrie vous demandent, oh ! alors, grâce à sa reconnaissance, votre vieillesse, comme votre âge mûr, se couvrira de fleurs qui se renouvelleront d'année en année. Toutes ces têtes qui vous entourent, avec leur riche profusion de cheveux blonds, bruns ou noirs, vous feront oublier les cheveux blancs de la vôtre, et le sourire de leur piété filiale effacera les rides de votre front. Mais si vous manquez à votre mission, il n'y aurait pas de carrière plus malheureuse que la vôtre ; il n'y aurait pas de jugement dont la sévérité fût comparable aux condamnations dont votre incapacité ou votre infidélité serait flétrie par ces générations, qui se succèderaient avec des colères toujours plus vives. »

Ajoutons que l'enseignement est une carrière qui exige une véritable vocation, à cause de son caractère plutôt apostolique. Il faut donc aimer véritablement les élèves et la classe elle-même pour accomplir ses devoirs d'éducateur avec zèle, dignité et ponctualité. La préparation des leçons mérite une place importante dans la vie de l'instituteur et de l'institutrice. L'étude du caractère des élèves constituera aussi une tâche de tous les jours. Les moyens à prendre pour mériter l'estime des élèves sont nombreux : il faut rechercher les plus judicieux. En voici quelques-uns : 1° Bien préparer ses leçons ; 2° Avoir de la constance dans ses jugements et ses résolutions ; 3° Etre grave, digne, modeste ; 4° Retenir les mouvements d'impatience et d'humeur ; 5° Conserver l'empire sur soi-même ; 6° Observer la justice et la charité en tout ; 7° Ne jamais commettre de bassesses pour obtenir la popularité en classe ; 8° Aimer tous les élèves également : éviter les préférences ; 9° Ne pas être trop soupçonneux à l'égard des élèves ; 10° Veiller sur sa conduite.

Enfin ne pas proportionner ses efforts à la modicité du traitement que l'on vous accorde. De l'efficacité de votre enseignement dépend beaucoup l'amélioration de votre sort. Si nombre de municipalités font preuve de mesquinerie — ce qui est vraiment honteux — plusieurs, en revanche, savent reconnaître le mérite des instituteurs et des institutrices en leur accordant un traitement raisonnable.

Dans l'enseignement comme dans les autres carrières, chacun peut être l'artisan de son succès.

C.-J. MAGNAN.

Petite chronique des commissions scolaires

A l'unanimité, les commissaires d'écoles de Repentigny, comté de l'Assomption, ont adopté une résolution par laquelle les trois institutrices de leur municipalité reçoivent, cette année, \$175 au lieu de \$150, l'année dernière. Voilà un bel exemple : nous sommes convaincu qu'il n'est pas isolé.

* * *

Pourquoi quelques municipalités, contrairement à leurs intérêts, persistent-elles à payer moins de cent piastres aux institutrices ? Le nombre de ces municipalités diminue d'année en année, mais il est encore trop grand. Les institutrices devraient être mieux payées que les servantes.

* * *

En parcourant le rapport du Surintendant de l'Instruction publique, nous remarquons que plusieurs municipalités payent \$150 pour une institutrice d'école élémentaire et \$200 pour une institutrice d'école modèle. Les autres municipalités qui le peuvent devraient en faire autant : elles feraient preuve de patriotisme.

* * *

Il se rencontre encore des commissions scolaires qui engagent les institutrices *au rabais*. Le nombre de ces commissions va diminuant : mais il ne devrait plus y en avoir une seule. Les institutrices qui ont assez peu de dignité pour s'engager au rabais sont peu zélées, et préparées médiocrement, d'ordinaire.

En quelques endroits, l'engagement des instituteurs et des institutrices se fait publiquement. A cette occasion, ces instituteurs et ces institutrices sont parfois l'objet de propos humiliants. La loi n'astreint pas le personnel enseignant à une semblable humiliation. Plusieurs inspecteurs d'écoles nous assurent que ces municipalités où l'on soumet ainsi les titulaires à la torture publique sont très rares aujourd'hui : tant mieux !

* * *

L'année dernière, les commissions scolaires se sont assez bien conformées au règlement qui les oblige à chauffer, balayer et laver les classes. Cette année, nous espérons que partout on se montrera généreux sur ce chapitre.

* * *

Chaque année, de nombreuses maisons d'écoles sont renouvelées. Très bien. Mais il existe encore un certain nombre de bâtiments scolaires qui sont mal notés par les inspecteurs d'écoles. Sans nul doute que d'ici à l'année prochaine les commissions scolaires visées se feront un point d'honneur de loger les élèves convenablement.

* * *

Voici la liste des comtés où les institutrices catholiques des écoles élémentaires ont reçu, en 1904, les traitements les plus élevés : Chambly, \$163 ; Hochelaga, \$161 ; Laprairie, \$154 ; Laval, \$152 ; Deux-Montagnes, \$148 ; Argenteuil, Huntingdon et les Iles-de-la-Madeleine payent \$139 ; Brome, \$138 ; Jacques-Cartier, \$136 ; Labelle, \$134 ; Iberville, \$133 ; Châteauguay, \$132 ; Compton, \$131 ; L'Assomption, \$130 ; Bagot et Berthier, \$127 ; Beauharnois, \$126.

Nous espérons que les municipalités des autres comtés s'efforceront d'atteindre au moins le chiffre \$125 comme traitement moyen. Quand on considère toute l'importance des fonctions de l'institutrice, la somme de \$125 ne constitue qu'un bien modeste salaire.

Depuis 1897, la moyenne du traitement des institutrices catholiques des écoles élémentaires de la campagne s'est élevée de \$107 à \$118 pour toute la province. Que les commissions scolaires ne s'arrêtent pas dans la voie du progrès. Avant longtemps, cette moyenne devrait être portée à \$125 pour chaque comté.

Le vice de l'Instruction publique aux États-Unis

La *North American Review* a publié dernièrement un article sur « le vice de l'Instruction publique aux États-Unis », dans lequel Mme R. Harding Davis fait le procès des écoles publiques américaines.

L'écrivain de la revue rappelle d'abord que tout le système d'Instruction aux États-Unis est basé sur une sorte de « credo » dont le premier article peut se formuler en ces termes : « Égalité absolue devant le droit au savoir » : l'Instruction mène à tout. Envoyez vos enfants à l'école ! Instruisez l'homme, enseignez-lui les mathématiques, la chimie, bourrez-le de science et il pourra tenir honorablement sa place dans l'univers. Devant la diffusion des lumières, disparaîtront non seulement l'ignorance, mais la pauvreté et le crime ». Mais l'école publique a-t-elle tenue toutes ses promesses ? A-t-elle été toujours un bienfait pour le pays ? Il est sans doute difficile de répondre d'une façon catégorique, mais deux ou trois faits bien nets, indiscutables, parlent à ce sujet avec une certaine éloquence.

Dans le rapport des inspecteurs de l'Eastern Penitentiary (Pennsylvanie) pour 1898, nous lisons que 91 prisonniers étaient des récidivistes : parmi ces criminels endurcis, neuf seulement ne savaient ni lire ni écrire.

Autre fait plus significatif : trois ans après l'ouverture des écoles populaires dans une localité de l'Ouest, on constata une augmentation notable du nombre des jeunes délinquants dans les prisons et les pénitenciers de la ville ; les vols simples et à main armée étaient à la vérité moins fréquents qu'autrefois, mais les infractions exigeaient du savoir et de l'intelligence, le faux en écriture par exemple, atteignait des chiffres effrayants : avec les années, le nombre des criminels inscrits ne cessa de s'élever.

« Il y a une quinzaine d'années, dit Mme Davis, je me trouvais en un coin solitaire de la Louisiane où des Acadiens français avaient établi quelques fermes. Formant un clan isolé, ils avaient conservé le caractère, les mœurs, la façon de cultiver des ancêtres, joints à l'ignorance complète du monde extérieur. Bien peu d'entre eux savaient lire et écrire. Ils n'avaient ni chemins de fer, ni écoles, ni faiseurs d'affaires, ni politiciens, ni journaux. De mémoire d'homme, il n'y avait pas eu de meurtre commis dans le pays ; les délits même étaient extrêmement rares. Ils travaillaient assez pour subvenir à leurs besoins. Cette population acadienne remplissait bien ses devoirs religieux : ils étaient tous catholiques ».

Mme Harding ne prétend pas que l'Instruction est absolument coupable de ce qui se passe aux États-Unis, mais elle prétend que c'est l'excès d'Instruction qui est la cause de tout le mal. A vouloir apprendre tout à tous, on gâve les gens d'une façon désastreuse. Nous croyons, nous, que la grande cause du mal que déplore Mme Harding se trouve

dans l'école *neutre* qui est le type parfait de l'école publique américaine. Donner l'instruction sans l'éducation religieuse, c'est confier une arme dangereuse à des personnes incapables de s'en servir judicieusement.

Nouveaux inspecteurs d'écoles

Trois nouveaux districts scolaires ont été créés et le gouvernement a nommé MM. Alphonse Filteau, J.-M. Turcotte et G.-E. Marquis, tous dans l'enseignement actif, inspecteurs des écoles des régions nouvellement délimitées.

M. Filteau est nommé inspecteur des écoles du district d'Ottawa. Il est né à Leclercville, Lotbinière, en 1879. Il étudia d'abord à l'école modèle de Lotbinière village, alors dirigée par M. l'inspecteur L.-O. Pagé.

Dans la suite il fit son cours à l'École normale Laval où il remporta, en 1897, un diplôme académique, avec grande distinction. En 1903, il passait brillamment ses examens de candidat à la charge d'inspecteur d'écoles. M. Alph. Filteau a enseigné pendant plusieurs années à Saint-Jean, Isle d'Orléans. L'automne dernier il devenait professeur au collège de Saint-Michel de Bellechasse.

M. J.-M. Turcotte, nommé inspecteur des écoles du district de Compton, est originaire de Sainte-Famille, Ile d'Orléans. Il reçut son instruction à l'école de son village natal, et prépara ses examens pour son diplôme modèle à l'Académie de Mme Oct. Côté, de Québec.

En 1895, le bureau des examinateurs lui octroyait un diplôme modèle avec la note « grande distinction. »

Depuis cette date, il a toujours enseigné à l'École Saint-Sauveur, Québec. En 1901, il se présentait pour son diplôme d'inspecteur—lequel lui fut décerné avec la note « grande distinction, » pour les deux langues.

M. G.-E. Marquis remplace M. l'inspecteur J.-M. Côté dans le district de Bonaventure. M. Côté a été nommé inspecteur des écoles d'une circonscription détachée des districts de Beauce et de Dorchester. M. Marquis naquit à Saint-Pierre, comté de Montmagny, en 1878. Il reçut son instruction pédagogique à l'École normale Laval, où il remporta, en 1898, un diplôme pour école modèle française et anglaise, avec la note « grande distinction. » Il débuta dans l'enseignement à l'école indépendante de garçons, à Saint-Roch des Aulnaies; depuis quatre ans, il enseigne à l'École Saint-Roch de Québec. En 1903, M. Marquis se présentait pour son diplôme d'inspecteur—qu'il mérita avec la note « grande distinction, » pour les deux langues. M. Marquis s'est souvent occupé dans les journaux, et avec talent, de la question scolaire.

L'Enseignement Primaire offre ses sincères félicitations à MM. Filteau, Turcotte et Marquis, qui sont tous les trois doués de talents sérieux. Nous leur souhaitons une carrière brillante, heureuse et utile.

TRIBUNE PÉDAGOGIQUE

Comment il faut interroger.

Le Bulletin d'Aix fait cette remarque judicieuse : « Les questions doivent être nettes et précises : si l'enfant ne répond pas à notre gré, c'est parfois notre faute plutôt que la sienne. On ne doit pas interroger seulement les mieux doués, mais s'adresser, tour à tour, à tous les élèves de la classe. Il faut laisser à l'enfant le temps de réfléchir, et se garder, s'il hésite, de répondre à sa place ; dans ce cas, répétons notre question sous une autre forme, en la simplifiant, en la décomposant. Le devoir du maître est d'exiger des réponses exactes, exprimées en des phrases complètes et correctes et de ne pas se contenter d'un oui ou d'un nom monosyllabique ; il faut habituer l'enfant à développer toute sa pensée. »

Hygiène à l'école. — Poussière et santé.

L'École nouvelle, dont nous sommes loin le partager toutes les idées, publie la note suggestive qui suit :

« Un inspecteur primaire se déclarait sceptique sinon au sujet de l'efficacité, du moins à celui de la possibilité pratique en nos écoles de toutes les mesures de propreté prescrites par une récente circulaire : essuyage au linge humide au lieu et place du balayage, etc. Il a vu que cela se peut, et que cela est. Dans un village où le hasard d'une excursion l'avait conduit, il a vu une école communale qui reçoit quarante ou cinquante enfants, fils de cultivateurs et d'ouvriers d'usine « aussi propre qu'un salon : pavé rose, tables cirées, pas une tache, des tapis de lisière pour monter à l'estrade ». Et à cette question posée à l'instituteur : « Comment faites-vous donc ? — Prêcher d'exemple, exciter l'émulation des enfants, c'est tout mon secret : tous les soirs, avant de partir, on essuie au linge humide ; le samedi, on lave à grande eau. » Et l'instituteur, qui a 33 ans de service, ajoute qu'ayant toujours tenu ses classes comme celles-ci, il n'a jamais souffert des bronches et que jamais son école n'a été licenciée pour rougeole, coqueluche ou scarlatine.

« La santé des maîtres et des élèves gagnerait à une telle pratique ; nous passons sous silence les bonnes habitudes prises, et le respect qu'une classe si bien tenue doit inspirer aux élèves. »

L'éducation des jeunes filles au temps des Croisades.

Le journal *L'Enfant* fait revivre, non sans profit pour tous, une page de pédagogie empruntée à l'époque si calomniée du Moyen-Age :

« C'est une erreur de croire à l'ignorance absolue des châtelaines et bourgeoises du XIIe siècle. Certainement leur éducation était bien différente de celle qu'elles recevraient de nos jours, mais elle n'était pas nulle. Si la lecture se trouvait parfois reléguée au second plan, c'est que les livres étaient rares et que nos ancêtres, comme les Celtes, pensaient « que c'est plus dans la mémoire que sur le parchemin que la science doit se graver ». Avant d'entrer dans la maison d'une haute et puissante dame, tout comme les futurs chevaliers, les bachelettes avaient appris bien des choses : « Gai savoir et science vraie. »

« Leurs talents d'agrément étaient nombreux : elles chantaient et improvisaient leurs chants, elles jouaient de la viole, de la harpe, enluminaient des missels, connaissaient les secrets du jeu d'échec, montaient à cheval, chassaient et dansaient.

« La science était l'art d'écrire et de lire en latin ; peu d'étude de langues étrangères, si ce n'est « la sarrasine ». Avec le latin, on enseignait l'arithmétique, l'astronomie qui voisinait fort avec l'astrologie, et trois sciences bien utiles, si on se rappelle l'isolement des châteaux forts, la chirurgie, la médecine et la pharmacie.

« Enfin les bachelettes apprenaient à filer, à coudre, à broder et à faire d'interminables tapisseries.

« C'était là l'éducation moyenne, mais les érudites, enfermées dans les cloîtres, étaient initiées à la philosophie et connaissaient à fond l'histoire et la géographie. »

DOCUMENTS SCOLAIRES

121^e CONFÉRENCE DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS DE
L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER, TENUE LE
26 MAI 1905.

Présents: M. J.-N. Perrault, président; J.-J. Maguire, vice-président; M. l'abbé P. Perrier, commissaire des Ecoles catholiques de Montréal; M. l'abbé Naz. Dubois, principal de l'École normale Jacques-Cartier; M. C.-A. Miller, trésorier; M. l'inspecteur B. Lippens; MM. les principaux H.-O. Doré, L.-A. Pruneau, P. Ahern, A. Leblond de Brumath, P.-J. Leitch, J.-V. Desaulniers, Alf. Letourneau, J.-É.-M. Lefebvre; MM. les professeurs de l'École Normale Jacques-Cartier, J.-O. Cassegrain, Nap. Brisebois, R.-Z. Baulieu, P. Malone, Chs Gill, J.-M. Chabot; MM. les instituteurs R.-J.-L. Cuddihy, J.-P. Labarre, B. A., C.-É. O'Ryan, D. Malone, Frs Liénard, Méd. Lanctot, T.-J. Courtney, J.-T. Dorais, S. Boutin, N. Latrémouille, J.-M. Dionne, N. Bélisle, F.-O. Beauchemin, J.-É. Leroy, A.-N. Allaire, E.-N. Gobeil, J.-P. Laberge, Ed. Daulne, V.-É. Guévremont, F.-X. Saint-Laurent, A.-L. Auger, Louis-É. Warren, Jobson Paradis, Wm-H Kelly, G.-J. Ducharme, H.-L. O'Donoghue, J.-T. Henderson, J.-O. N. Michaud, H. Morel, W.-D. O'Byrne, P.-F. Burke, L. Longtin, L.-A. Dassylva, J.-A. Morin, A. Bélisle, J.-B. Paquet, J.-A. Archambault, J.-H. Rondeau, L.-J.-R. Bellefeuille, W.-L. O'Donoghue, A. Cléroux, D. Archambault, J.-P. O'Keefe, les frères Louis-Gabriel, Hormisdas-Marie Armand et Francis, de l'École Ste-Hélène, J.-T. McCarthy, J.-J. Tynan, G.-J. Beckingham, J.-G.-A. Payment, J.-A. Roch, T.-S. Banks, Z. Guérin, H. Saint-Amour, J.-P. Thibault, L.-P.-J. Jasmin, G. Caisse, J.-É. Bernier, J.-S. Tremblay, J.-B. Desaulniers, J.-S. Teasdale, W. Elie, J.-W. Meloche, J.-S. Maynard, G.-É. Pagé, J.-A. Primeau, G.-A.-C. Trudel, D. Brisebois, C.-J. Miller, J.-A. Brisebois, O. Roy, J.-J. McCullen, P.-J. Fitzpatrick, J.-R. Pagé, A. Loranger, L.-J. Jasmin, P.-É. Smith, W. Barthélemy, Geo. Famelart, J.-J. Fahey, Wm Gallagher, John Hogan, J.-A. Charbonneau, Ant. Lagarde, J.-R.-É. Ducharme, J.-O. Brosseau, R. Crevier, L. Larose, A.-P. Gélinas, H. Mondoux, C. Leblanc, J.-M. Tremblay, J.-T. LeBrun, C. Coursol, J.-B. Turcotte, J.-D. Langevin, W.-J. Brennan, J.-H. Bergeron, T. Cuddihy, A.-B. Charbonneau et les élèves-maîtres de l'École normale Jacques-Cartier.

Avant de procéder à la lecture des minutes de la dernière assemblée, M. le Président désire remercier d'abord les instituteurs venus en si grand nombre, puis M. l'abbé Dubois, à qui l'on est en grande partie redevable du congé accordé pour la tenue de nos réunions semi-annuelles. Il rappelle les démarches qu'ils ont faites tous deux auprès de MM. les Commissaires et déclare que M. le principal Dubois a toutes les qualités d'un bon avocat. Il le félicite et le remercie encore une fois au nom de l'Association. Les applaudissements qui éclatent prouvent bien que M. le Président s'est fait l'interprète de l'assemblée et qu'on est heureux du succès obtenu.

Les minutes de la 120^e conférence sont ensuite lues et adoptées avec cette restriction faite par M. Leblond de Brumath que: par suite d'une erreur typographique, le nom de M. J.-P. Labarre soit substitué à celui de M. J.-P. Leblanc dans le compte-rendu de la conférence sur l'abus du tabac.

Le rapport du trésorier donne le résultat suivant:

En caisse au 26 mai 1904: \$17.31; contributions 1904-05 \$17.00, intérêt 17c.
Total: \$34.62.

M. le Président fait remarquer que nos finances ne sont guère florissantes et presse le paiement des contributions. Vu l'assistance beaucoup plus nombreuse que d'habitude, M. J.-V. Desaulniers propose, secondé par M. J.-M. Tremblay que M. J.-P. Thibault soit adjoint à M. le Trésorier pour la perception des contributions.

Adopté à l'unanimité.

M. le Président demande ensuite à l'assemblée la permission d'intervertir l'ordre du jour afin de permettre à M. le principal Dubois de donner immédiatement sa conférence.

Unanimentement adopté.

Le sujet choisi par M. le Principal: « De la sensibilité » se rattache aux conférences déjà données sur la psychologie de l'enfance. Je suis heureux d'avoir obtenu de l'auteur, un excellent résumé qui sera publié dans *L'Enseignement Primaire*. (1)

M. le Président offre encore une fois à M. l'abbé Dubois, au nom de l'Association, ses plus sincères remerciements pour la forte étude qu'il vient de nous lire sur « La sensibilité de l'enfant, » puis il présente à l'Assemblée M. O.-E. Dallaire qui vient nous causer d'agriculture.

En sa qualité de Conférencier agricole, ce thème lui est favori et c'est avec l'aisance qu'on lui connaît qu'il nous prêche les avantages, la nécessité même de cet « art des champs. » C'est le désir du Surintendant de l'Instruction publique et du Secrétaire provincial, dit-il, que l'agriculture soit enseignée non seulement dans les écoles des campagnes mais dans celles des villes, où cet enseignement fera naître des vocations. Il est du devoir de l'instituteur de faire apprécier l'agriculture en montrant à l'enfant les grands avantages attachés à la position de cultivateur.

N'est-ce pas le rêve, dit-il, de tous ceux qui, ayant réalisé une certaine fortune dans l'industrie, le commerce ou les professions libérales? Ils vont chercher dans l'état de cultivateur, le bonheur qu'ils n'ont pu trouver ailleurs! Malheureusement, ils sont sans expérience et sans connaissance des choses de l'agriculture et leur entreprise leur coûte souvent très cher. S'ils avaient reçu dans leur enfance les notions nécessaires pour mener à bien de telles exploitations, on n'aurait pas à déplorer de semblables résultats. De là donc la nécessité des écoles d'agriculture qui forment non seulement de bons cultivateurs mais des professeurs pour nos collèges d'agriculture, des inspecteurs pour nos beurreries et nos fromageries, et des fabricants expérimentés de ces produits. On n'aura plus besoin de les faire venir de l'étranger comme on vient de le faire pour la ferme expérimentale d'Ottawa.

M. le Président remercie cordialement M. le Conférencier de l'intéressante causerie qu'il vient de nous faire. C'est la première fois que les instituteurs de Montréal ont le plaisir de l'entendre, et ils espèrent certainement que ce ne sera pas la dernière. Tous s'intéressent à l'agriculture. En venant de temps en temps ranimer leur zèle, il fera acte de propagande et continuera la mission qu'il s'est imposée.

En ce moment, M. le principal Dubois vient nous annoncer que les tables nous attendent au réfectoire, et la séance est ajournée à deux heures de l'après-midi.

Séance du soir.

Présents: M. J.-N. Perrault, président; J.-J. Maguire, vice-président; M. l'abbé P. Perrier, M. l'abbé Dubois, M. A.-D. Lacroix; MM. L.-A. Primeau, P. Ahern, H.-O. Doré, P.-J. Leitch, J.-V. Desaulniers, J.-O. Cassegrain, Dr N.-G. Chabot, R.-Z. Baulne, A. Bélisle, C.-E. O'Rvan, T.-L. Banks, M. Gallagher, J.-T. Anderson, Jobson Paradis, D. Brisebois, D. Archambault, J.-R. Pagé, Méd. Lanctot, J.-O. Beauchemin, Ed. Daulne, T.-J. Courtney, J.-D. Langevin, H. Mondoux, T.-M. McCullen, F.-X. Saint-Laurent, Géo.-J. Beckingham, J.-A. Archambault, J.-M. Dionne, J.-P. O'Keefe, Jos.-T. McCarthy, C.-J. Miller, D. Malone, Frs Liénard, W. Barthelemy, O. Roy, P.-P. Burke, J.-E. Leroy, T.-F. Cuddihy, W.-J. Brennan, J.-J. Tynan, J.-A. Primeau, J.-P. Thibault, A.-P. Gélinas, C. Leblanc, J.-M. Tremblay, L.-P.-J. Jasmin, H. Morel, L.-E. Warren, J.-R.-E. Ducharme, W. Kelly, D. O'Byrne, A. Cléroux, frère Hormidas-Marie, frère Armand, frère Francis, frère Louis-Gabriel, J.-A. Morin, J.-L. Tremblay, J.-C. Saint-Amour, J.-B. Paquet, J.-S. Teasdale, N. Bélisle, J.-G.-A. Payment, V.-E. Guevremont, Art. Pelland, G.-A.-C. Trudel, L. Dassylva, S. Boutin, G. Caisse, J.-E. Bernier, J.-P. Laberge, A.-C. Miller, G.-A. Fendall, J.-P. Labarre, B.A., Geo. Famelart, N. Latrémouille, W. Elie, H. Rondeau, A. Loranger, P.-E. Smith, R.-J.-L. Cuddihy, P.-J. Fitzpatrick, J.-B. Turcotte, J.-A. Charbonneau, S.-J.

(1) Nous publierons le résumé de l'instructive conférence de M. l'abbé Dubois dans la livraison d'octobre.

Jasmin, Ant. Lagarde, W.-M. Kelly, J. Hogan, J.-J. Fahey, R. Crévier, J.-S. Maynard, J.-W. Meloche, G.-E. Pagé, A.-N. Allaire, L. Larose, W.-L. O'Donoghue, G.-J. Ducharme, H.-L. O'Donoghue, J.-B. Desaulniers, J.-T. Lebrun, A.-B. Charbonneau, et les élèves-maîtres de l'école normale Jacques-Cartier.

Le deuxième ordre du jour : motions et avis de motions ouvre la séance de l'après-midi.

M. J.-O. Cassegrain propose, secondé par M. P. Ahern :

« Que l'Association des Instituteurs de l'École normale Jacques-Cartier sent le besoin d'exprimer, à l'occasion de la mort de l'hon. M. Gédéon Ouimet, outre ses regrets profonds, la sincère admiration qu'elle a toujours eue pour cet éducateur distingué.

« Qu'elle se fait un devoir de consigner dans ses archives, à la mémoire de l'un de ses plus insignes bienfaiteurs, un tribut de reconnaissance pour les services nombreux qu'il lui a rendus spécialement dans l'organisation du Fonds de retraite.

Unanimement adopté.

M. le Président adresse des remerciements à M. H. Scott, instituteur militaire et professeur de gymnastique à l'École normale Jacques-Cartier, qui vient de nous donner une exhibition très réussie des exercices que ses élèves savent accomplir. Cette leçon de choses vues vaut mieux que toutes les conférences. Il le félicite et félicite en même temps messieurs les élèves-maîtres de leur rapides progrès.

M. J.-O. Cassegrain, secondé par M. C. Leblanc, propose qu'un vote de remerciements soit offert à MM. les Commissaires des Écoles catholiques de Montréal pour la remise du congé habituel qu'ils avaient enlevé l'hiver dernier. Ce congé est accordé à la condition expresse cependant, que les professeurs assistaient aux réunions pédagogiques de l'Association.

Voté à l'unanimité.

M. A.-D. Lacroix s'excuse de n'avoir pu assister à la séance du matin, ayant été retenu par une assemblée du comité des finances des écoles catholiques de cette ville.

Proposé par M. J.-V. Désaulniers et secondé par M. A.-B. Charbonneau, qu'un vote de remerciements soit offert à M. l'abbé Perrier qui a si bien plaidé notre cause à la Commission scolaire de cette ville.

Les mêmes proposent également qu'une semblable motion soit offerte à M. l'abbé Dubois pour les services qu'il a rendus à l'Association dans cette circonstance.

Ces deux motions sont vivement applaudies par l'assistance, et va sans dire, unanimement adoptées.

M. le Président suggère que M. l'abbé Perrier soit nommé membre honoraire.

Applaudissements redoublés.

M. Perrier se lève et remercie en ces termes :

Monsieur le Président,

Messieurs,

« C'est avec reconnaissance que j'accepte le titre de membre honoraire de votre association. Le but de vos réunions, c'est de vous entretenir des sujets qui ont trait à une question dont personne aujourd'hui ne conteste l'importance. L'éducation et l'enseignement de l'enfance et de la jeunesse passent à bon droit aux meilleurs esprits comme une question vitale pour les sociétés; mais si cette matière est souvent traitée, il s'en faut de beaucoup que les théoriciens s'entendent sur le but à atteindre et sur les moyens à prendre pour y parvenir. Ces divergences ne sauraient surprendre, quand on considère que ces écrivains ne s'entendent guère sur la psychologie et sur la religion, d'où la pédagogie reçoit ses principes fondamentaux.

« Pour vous, Messieurs, dont les convictions religieuses sont uniformes, vous ne connaissez pas ces variations; et M. le Principal de l'École normale, continuant la série de ses solides conférences sur la psychologie, qui a tant passionné les esprits au dix-neuvième siècle, contribue pour sa part à bien établir l'uniformité et la stabilité d'une saine méthode pédagogique.

« C'est donc un bonheur pour moi de constater avec quel soin jaloux vous voulez traiter les intérêts si chers qui vous sont confiés. Les pères de familles remettent leurs enfants entre vos mains. Et vous savez avec quelle anxieuse sollicitude! Car on l'a fait remarquer avec une très grande justesse, « s'il y a quelque chose de plus doux et de plus émouvant dans votre vie que le fait de voir arriver un enfant au foyer domestique, c'est le fait de voir l'intelligence, le cerveau, le cœur de cet enfant se développer; et l'on n'est pas père de famille, quand on laisse à un autre ou à celui qu'on n'a pas choisi, le soin d'avoir cette jouissance de développer cette intelligence, de lui inculquer ce qui est notre idéal de beauté, de vérité, notre idéal social et notre idéal religieux. » Ces belles paroles de M. de Las Cazes montrent bien la confiance qu'ont mise en vous tant de pères de famille de la ville de Montréal. Ils vous ont choisis et vous ont dit: « Prenez cet enfant, faites l'éducation de sa raison, de son jugement, rendez-le capable de distinguer nettement le vrai du faux, de prévoir les conséquences des actes qu'il accomplit. Formez sa volonté. » C'est que votre mission auprès des enfants ne se borne pas à l'éducation intellectuelle: l'instruction, quand elle est seule, ne moralise pas l'homme, et des exemples célèbres montrent assez qu'à une remarquable culture de l'esprit peuvent s'allier la faiblesse du caractère et la perversité du cœur.

« Et puis laissez-moi vous communiquer un souvenir qui me revient en ce moment. Dans le numéro de la Revue latine du 25 avril 1904, on parle de l'éducation, et on insiste sur une vérité très importante: « Il faut former la jeunesse surtout par l'habitude de la réflexion et de l'expérience personnelle. . . « La réflexion c'est la vie de l'âme; » n'imposez pas des préceptes, suggérez les solutions; ce qui revient à dire, et c'est une très belle et très profonde parole pédagogique, et Spencer n'a pas trouvé mieux « qu'il faut mettre dans l'éducation de la liberté. » Oh! développons chez nos élèves l'initiative personnelle et faisons-leur sentir de bonne heure la responsabilité morale de leurs actes. C'est le moyen d'avoir des énergies et des caractères.

« Et si jamais ces notions ont dû se répandre dans le peuple, c'est bien de nos jours. La démocratie coule à pleins bords. Avec le système du suffrage universel, le peuple est roi à certaines heures: il faut qu'il prenne conscience de sa dignité et du devoir électoral pour désigner celui qui devra, revêtu du pouvoir, faire des lois et prendre part au gouvernement de la nation. L'Eglise, toujours à la hauteur de sa mission civilisatrice, a compris l'importance du rôle de l'instituteur chrétien: elle a voulu l'entourer d'honneur. Qu'il soit revêtu de la robe de bure,—et je suis heureux d'en voir ici quelques-uns—ou qu'il vive dans le monde tout pénétré des principes catholiques, toujours elle les encourage et leur redit: *Euge, serve bone et fidelis.*

« Je vous félicite donc, Messieurs, de continuer à travailler pour acquérir une plus grande connaissance de la pédagogie, « qui est tout à la fois la science et l'art de l'éducation et de l'enseignement. » Et pourquoi n'en serait-il pas ainsi? L'artisan étudie son métier; le peintre et le statuaire préludent à leurs travaux par de longues études, et fussent-ils parvenus à une habileté consommée, ils ne se désintéressent jamais de la théorie de leur art. Or, il n'est certes ni artisan, ni peintre, ni statuaire, ni aucun artiste qui atteigne la hauteur de celui qui possède l'art d'élever la jeunesse. Et nul ne saurait mieux mériter de l'Eglise et de la patrie. »

M. le Président remercie M. Perrier des encouragements qu'il nous prodigue et il espère qu'avant peu il lui sera donné de travailler à son tour à cette belle cause de l'éducation dont il vient d'exalter la mission sublime.

M. le Président présente ensuite à l'auditoire M. Jobson Paradis, artiste-peintre et professeur de dessin dans les Ecoles Montcalm et Champlain, qui a bien voulu accepter la tâche de nous faire une conférence sur l'enseignement du dessin à l'école primaire.

Le conférencier débute par une critique de la méthode employée jusqu'ici.

« La vieille méthode, dit-il, n'apprend pas aux enfants à voir, ce qui est pourtant le but principal de l'enseignement du dessin; on fait ombrer des dessins lorsque l'enfant n'a jamais observé sur les objets réels les effets de l'ombre et de la lumière; par cette méthode, le dessin dégénère en calligraphie, l'enfant acquiert ce qu'on appelle le coup de crayon lorsque, au contraire, c'est l'éducation de l'œil plutôt que celui de la main qu'il faut développer.

« Une autre méthode, opposée à celle-là, met tout de suite l'élève en présence d'objets réels et consiste à amener graduellement l'enfant à voir par lui-même les déformations dues à la perspective et les effets d'ombre. Cette méthode est excellente mais ne peut être utilisée que sous la direction d'artistes et avec un nombre d'élèves très restreint; elle ne peut s'appliquer que dans l'enseignement individuel. C'est la méthode employée au Monument National de cette ville. Ces deux méthodes qui résument à peu près toutes les autres ne sont pas primaires, car elles manquent de base et de gradation. La deuxième, qui serait excellente pour un petit nombre d'élèves bien doués, est inapplicable dans nos écoles, ne pouvant s'adapter à une collectivité d'enfants qui ont très peu de temps à accorder au dessin. Ce n'est qu'avec un programme comportant des exercices primaires progressifs que l'on pourra obtenir d'un ensemble de 30 ou 40 élèves des résultats satisfaisants, et le programme officiel du conseil supérieur de l'Instruction publique en France pour les écoles primaires est tout indiqué sauf quelques modifications. (1)

J'ai tenu à consigner dans ce compte-rendu un assez long résumé du travail de M. Paradis, vu la grande valeur de la méthode indiquée et l'intérêt qu'elle doit offrir à toutes les institutrices de campagne chargées d'enseigner cette branche si importante du programme. J'ai dit, si importante. En effet, et c'est sur ce point qu'appuya le conférencier en terminant son intéressante conférence: on ne doit pas voir seulement dans l'étude du dessin une récréation ou une préparation particulière à ceux qui se destinent aux beaux arts, mais bien un moyen très effectif de formation physique et intellectuelle. L'enfant qui étudie le dessin saisit mieux les côtés, même abstraits, des choses qui lui sont expliquées. Outre cette supériorité, il y a les avantages spéciaux que présente cet art nécessaire à tout homme occupant dans la société une position quelconque. Médecins, avocats, marchands, ouvriers, tous ont besoin à certains moments de la connaissance du dessin. L'on ne saurait donc trop insister sur l'utilité de cet enseignement. C'est ce que remarqua M. le Président en remerciant le conférencier et en le félicitant de son remarquable travail.

Sur l'invitation du président, M. J.-V. Desaulniers demande à M. Paradis jusqu'à quel point les divisions du programme peuvent s'appliquer aux différents Cours de nos écoles.

M. Paradis.—Cela dépend des classes et des élèves; mais je ne vois aucun inconvénient à ce que chaque numéro du programme corresponde aux huit années scolaires qui constituent notre cours commercial.

Invité à donner son appréciation, M. Chs Gill, professeur de dessin à l'École normale Jacques-Cartier, en profite pour approuver entièrement la méthode préconisée par son collègue, M. Paradis. Il rappelle qu'ils ont étudié tous deux à Paris dans le même atelier et que cette méthode est celle qui est suivie par tous les professeurs de dessin. Il diffère cependant d'opinion en pratique, c'est-à-dire, dans l'application des différents procédés. A l'enseignement simultané, il désirerait joindre l'enseignement individuel afin de pousser certains élèves qui montrent des aptitudes spéciales. Ceux-ci serviraient d'exemples aux autres et stimuleraient leurs efforts. Il comprend cependant que ceci n'est guère praticable qu'avec un nombre restreint d'élèves, c'est pourquoi il approuve entièrement les procédés de son confrère.

Il se fait tard, la journée a été bien employée. Il reste encore, cependant, sur l'ordre du jour un dernier numéro: De l'opportunité d'enseigner l'anglais dès la première année d'école; mais sur proposition de M. J.-P. Labarre, secondé par M. J.-P. Thibault, la séance est levée, mais seulement après les remerciements de M. le Président à l'adresse de M. le Principal de l'École normale Jacques-Cartier, pour la toujours bienveillante hospitalité que l'Association reçoit deux fois par année dans ce prospère établissement.

Montréal, 26 mai, 1905.

A.-B. CHARBONNEAU,
Secrétaire.

(1) Note de *L'Enseignement Primaire*.—Dans la livraison d'octobre, nous publierons en entier le programme de dessin exposé par M. Paradis devant l'Association des Instituteurs de Montréal. L'espace nous manque dans cette livraison pour publier tous les documents scolaires que nous avons reçus.

DISTRIBUTION DES PRIX ET DES DIPLOMES AUX ÉLÈVES
DE L'ÉCOLE NORMALE LAVAL

I.

Département des Elèves-Institutrices

C'est le 19 juin au matin que cette fête a eu lieu chez les Dames Ursulines, où les élèves-institutrices sont en pension. La cérémonie était présidée par le Surintendant de l'Instruction publique. Voici le programme de la séance:

1.—Ambassador March, Lamier: Mlles M. Fortin, R.-A. Bérubé, F. Coulombe, C. Hamel, B. Fortin, C. Coulombe, B. Genest, M. Talbot. 2.—Les six sous de Boildieu, P. Delaporte, S. J., Mlle Maria Thompson, élève de l'école annexe. 3.—Distribution de Prix. 4.—Le soulier de Corneille, Th. Gauthier, Mlle Enedine-Alexandrine Jean. 5.—Chœur des Bergères, Riga. 6.—Distribution de Prix. 7.—Morceau brillant (Piano), Moszkowski, Mlles H. Guay, C. Bouchard, M. Fortin, B. Fortin, C. Hamel, F. Coulombe, R.-A. Bérubé, E. Saucier. 8.—Le petit mendiant, Leclère, Mlle R.-A. Bérubé. 9.—Chantez, Chantez, (chœur), Amond. 10.—Diplômes et médailles. 11.—Le peintre et le cordonnier, J.-M. Dubois, Mlle Maria Fortin. 12.—Étudiantina (chœur), Lacome. 13.—Compliments. Composition de Mlle S. Grenier, Mlle S. Grenier. 14.—Arabesque (Piano), Chaminade, Mlles M. Fortin, C. Bouchard, B. Fortin, H. Guay. 15.—L'entrée en vacances (chœur), Rehfeld.

Les principaux prix ont été accordés dans l'ordre suivant: *Instruction religieuse*: 1^{ère} Division: Sara Grenier; 2^e Division, Odile Gingras.—*Prix du Prince de Galles*: (médaille de bronze) Sara Grenier. Médaille du Gouverneur, accordée pour l'*Enseignement pratique*: M.-Anna Laganière. Médaille du Surintendant, accordée comme prix de progrès: Annie McKenzie. *Prix d'Excellence* au cours élémentaire: Hélène Lemay. 1^{er} *Prix de Pédagogie* (1^{ère} Division): Maria Fortin, (2^e Division): Caroline Bouchard. Prix spéciaux d'Enseignement pratique: Mlles Sara Grenier et Régina Gosselin.

Après mention solennelle faite par M. le Principal, le Surintendant de l'Instruction publique a octroyé un diplôme à chacune des élèves-institutrices dont les noms suivent:

Diplômes d'école modèle

Mlle S. Grenier, avec grande distinction, Français, modèle, Anglais, modèle; Mlle A. Filteau, avec grande distinction, Français, Modèle, Anglais, Élémentaire; Mlle M. Laganière, avec grande distinction, Français, Modèle, Anglais, Élémentaire; Mlle Z. Leclerc, avec grande distinction, Français, Modèle, Anglais, Élémentaire; Mlle L. Dancause, avec grande distinction, Français, Modèle, Anglais, Élémentaire; Mlle E. Raymond, avec grande distinction, Français, Modèle; Mlle A. Lafleur, avec grande distinction, Français, Modèle, Anglais, Élémentaire; Mlle E. Saucier, avec grande distinction, Français, Modèle, Anglais, Modèle; Mlle R. Bérubé, avec grande distinction, Français, Modèle, Anglais, Modèle; Mlle A. Turcotte, avec distinction, Français, Modèle, Anglais, Élémentaire; Mlle M. Fortin, avec distinction, Français, Modèle, Anglais, Modèle; Mlle A. Jean, avec distinction, Français, Modèle, Anglais, Élémentaire; Mlle J. Bertrand, avec distinction, Français, Modèle, Anglais, Modèle; Mlle B. Genest, avec distinction, Français, Modèle, Anglais, Modèle; Mlle B. Gauthier, avec distinction, Français, Modèle; Mlle Thibault, avec distinction, Français, Modèle; Mlle R. Gosselin, avec distinction, Français, Modèle; Mlle C. McLean, avec distinction, Français, Modèle; Mlle A. Lacasse, avec distinction, Français, Modèle; Mlle E. Julien, avec distinction, Français, Modèle, Anglais, Modèle; Mlle E. Lindsay, avec distinction, Français, Modèle; Mlle M. Lagacé, avec distinction, Français, Modèle, Anglais, Modèle; Mlle B. Poisson, avec distinction, Français, Modèle, Anglais, Modèle; Mlle O. Lemay, avec distinction, Français, Modèle; Mlle A. Dickner, avec distinction, Français, Modèle; Mlle A. Dubé, avec distinction, Français, Modèle, Anglais, Modèle; Mlle M. Chamberland, avec distinction, Français, Modèle, Anglais,

Elémentaire; B. Bilodeau, avec distinction, Français, Modèle, Anglais, Elémentaire; Mlle C. Hamel, avec distinction, Français, Modèle, Anglais, Modèle; Mlle I. Renaud, avec distinction, Français, Modèle, Anglais, Elémentaire.

Diplômes des écoles élémentaires

Mlle H. Lemay, avec grande distinction, Français, Elémentaire; Mlle M. Talbot, avec grande distinction, Français, Elémentaire, Anglais, Elémentaire; Mlle L. Morin, avec grande distinction, Français, Elémentaire; Mlle N. Marier, avec grande distinction, Français, Elémentaire; Mlle A. Goulet, avec grande distinction, Français, Elémentaire; Mlle A. Gosselin, avec grande distinction, Français, Elémentaire; Mlle C. Bouchard, avec grande distinction, Français, Elémentaire; Mlle G. Boucher, avec distinction, Français, Elémentaire; Mlle A. Boucher, avec distinction, Français, Elémentaire; Mlle O. Gingras, avec distinction, Français, Elémentaire; Mlle H. Bélanger, avec distinction, Français, Elémentaire, Anglais, Elémentaire; Mlle H. Guay, avec distinction, Français, Elémentaire; Mlle D. Laflamme, avec distinction, Français, Elémentaire; Mlle B. Fortin, avec distinction, Français, Elémentaire; Mlle A. Bernier, avec distinction, Français, Elémentaire; Mlle E. Lemieux, avec distinction, Français, Elémentaire; Mlle Y. Boissonneault, avec distinction, Français, Elémentaire; Mlle Y. Lachance, avec distinction, Français, Elémentaire; Mlle E. Hébert, avec distinction, Français, Elémentaire; Mlle F. Coulombe, avec distinction, Français, Elémentaire; Mlle F. Hardy de Châtillon, avec distinction, Français, Elémentaire; Mlle L. Poisson, avec distinction, Français, Elémentaire; Mlle A. McKenzie, avec distinction, Français, Elémentaire; Mlle H. Beudet, avec distinction, Français, Elémentaire; Mlle A. Grenier, Français, Elémentaire, Anglais, Elémentaire; Mlle J. Morrison, Français, Elémentaire; Mlle L. Villeneuve, Français, Elémentaire; Mlle A. Robichaud, Français, Elémentaire; Mlle C. Coulombe, Français, Elémentaire; Mlle B. Fleming, Anglais, Elémentaire; Mlle L. Donohue, Anglais, Elémentaire.

Après la collation des diplômes, Mlle Sara Grenier lut, au nom de ses compagnes, un discours d'adieu qui valut de vifs applaudissements à son auteur. Nous publierons cette composition d'élève dans une prochaine livraison.

L'honorable M. de La Bruère répondit à cette adresse en termes très heureux. A plusieurs reprises les paroles éloquentes de M. le Surintendant soulevèrent les applaudissements de l'assistance.

II

Département des Elèves-Instituteurs

Chez les Elèves-instituteurs la distribution des prix et la remise des diplômes eurent lieu le même jour, à trois heures de l'après-midi. La séance était sous la présidence de l'honorable M. de La Bruère. Le programme suivant fut exécuté avec entrain:

1.—Duo brillant (piano) Cramer, MM. Chas Pagé et C. Matte. 2.—Le Meunier Sans Souci, Andrieux, M. J. Corriveau. 3.—Distribution de Prix. 4.—Salut, beau jour, Chœur, Pourny, Solo: M. J. Corriveau. 5.—Polish Dance, (piano), Scharwenka, M. Chs Paré. 6.—Distribution de Prix. 7.—La Conscience, V. Hugo, M. Ant. Courchesne. 8.—Chœur des chasseurs, Weber. 9.—Diplômes et Médailles. 10.—Fragment de sonate (piano op: 28), Beethoven. 11.—Les Conquérants, P. Delaporte, S. J., M. O. Cliche. 12.—Compliments, (Composition de M. O. Cliche,) M. C. Matte. 13.—Le Drapeau du Sacré-Cœur, (Chœur), Stuntz, Duo: MM. J. Corriveau et L. Letourneau. Dieu Sauve le Roi.

Voici quelques-uns des principaux prix remportés par les élèves-instituteurs: *Instruction religieuse*: M. O. Cliche. *Prix d'Excellence*: 3e année, Jos. Dubé; 2e année, Ed. Lavoie, 1ère année, Alphonse Pelletier. *Prix du Prince de Galles*, Ed. Lavoie. *Médaille du Gouverneur général* (accordée pour l'Enseignement pratique,) méritée par M. O. Cliche. *Lecture à haute voix*, C. Matte. *Médaille d'or du Surintendant* (prix de progrès), Joseph Labrecque. *Agriculture*, Alphonse Pelletier. *Pédagogie*: MM. Ed. Lavoie et Alphonse Pelletier. *Prix spéciaux pour l'Enseignement pratique*: MM. A. Caron et A. Blouin.

Le Surintendant de l'Instruction publique a remis des diplômes aux élèves dont les noms suivent :

Diplômes pour Ecoles académiques

MM. J. Dubé, avec grande distinction, O. Cliche, avec distinction, A. Paquin, avec distinction, J.-M. Plamondon, avec distinction, R. Routhier, avec distinction, Ph. Guimond, avec distinction, C. Matte, avec distinction.

Diplômes pour école modèle

M. J.-E. Lavoie, avec grande distinction, Français, Modèle, Anglais, Modèle. M. Z. Tousignant, avec grande distinction, Français, Modèle, Anglais, Élémentaire. M. L. Létourneau, avec grande distinction, Français, Modèle. M. A. Courchesne, avec grande distinction, Français, Modèle, Anglais, Modèle. M. A. Ouellet, avec grande distinction, Français, Modèle, Anglais, Modèle. M. R. Roy, avec distinction, Français, Modèle, Anglais, Élémentaire. M. M. Turcotte, avec distinction, Français, Modèle. M. P. Bernier, avec distinction, Français, Modèle, Anglais, Élémentaire. M. N. St Louis, avec distinction, Français, Modèle, Anglais, Modèle. M. L. Deschêne, avec distinction, Français, Modèle, Anglais, Modèle. M. A. Blouin, avec distinction, Français, Modèle, Anglais, Modèle. M. A. Lafleur, avec distinction, Français, Modèle. M. A. Lagacé, avec distinction, Français, Modèle, Anglais, Modèle. M. J. Corriveau, avec distinction, Français, Modèle, Anglais, Modèle. M. C. Dupuis, avec distinction, Français, Modèle, Anglais, Modèle. M. W. Garon, Français, Modèle. M. A. Caron, Français, Modèle, Anglais, Élémentaire. M. A. Parrot, Français, Modèle, Anglais, Élémentaire.

Diplômes pour Ecoles élémentaires

M. A. Pelletier, avec distinction, Français, Élémentaire. M. D. Dufour, avec distinction, Français, Élémentaire, Anglais, Élémentaire. M. S. Fortin, avec distinction, Français, Élémentaire, Anglais, Élémentaire. M. J. Nadeau, avec distinction, Français, Élémentaire, Anglais, Élémentaire. M. Ph. Turcotte, avec distinction, Français, Élémentaire, Anglais, Élémentaire. M. J. Labrecque, avec distinction, Français, Élémentaire. M. A. Monpas, Français, Élémentaire. M. C. Thibault, diplôme d'école élémentaire française. M. J. Sénéchal, diplôme d'école élémentaire française.

Après la collation des diplômes, le doyen des élèves, M. C. Matte, a lu le discours d'adieu, composition d'un élève de troisième année, M. O. Cliche. Nous reproduirons plus tard ce travail.

Le Surintendant de l'Instruction publique répondit aux Elèves Maîtres par un discours remarquable. Nous sommes heureux de pouvoir donner ici une analyse substantielle de cette allocution :

S'adressant aux élèves-maîtres qui se livreront à l'enseignement, il leur dit que ce sera pour eux une tâche laborieuse, semée de difficultés, qui demandera toute leur énergie et leur zèle pour bien former le caractère et l'intelligence des enfants qui leur seront confiés.

« Pour réussir dans leur carrière il leur faudra continuer à étudier pour mériter la confiance des autorités, des familles et de leurs élèves, et à se préparer le mieux possible à toutes les éventualités qui peuvent se présenter.

« Grâce à Dieu, poursuit M. de la Bruère, dans notre pays, l'instituteur, soyez en convaincus, peut rendre à la cause de l'Instruction publique des services signalés et beaucoup plus appréciés que ceux qu'il pourrait rendre en devenant employé du service civil.

« A l'heure actuelle, en France, beaucoup d'instituteurs, poussés par l'intérêt personnel, se font agents électoraux pour mériter les faveurs du pouvoir, oubliant qu'ils sont les représentants des pères de famille, ils se constituent les esclaves de l'Etat. Sachez, messieurs, éviter cette erreur, car vous vous exposeriez par là à manquer à votre mission.

« Grâce à Dieu, dans notre pays, c'est par votre bonne conduite et vos aptitudes que vous attirerez l'attention des pouvoirs publics qui, lorsque l'occasion s'en présentera, seront heureux de vous appeler à des postes de confiance.

« Tout en remplissant votre tâche de chaque jour, vous feriez bien de suivre d'aussi près que possible le mouvement éducationnel dans votre pays et même à l'étranger et de vous rendre compte des tendances de notre époque, afin d'orienter l'instruction de la jeunesse vers les besoins nouveaux.

« Ce n'est pas à dire toutefois que l'instituteur doive faire siennes toutes les idées qui ont cours en fait d'instruction ou adopter sans un sérieux examen les propositions énoncées par ceux qui ont la prétention de vouloir diriger l'opinion publique.

« Quelques-unes de ces idées peuvent constituer un danger pour la société et les suggestions de réformes à opérer n'ont quelquefois pour but que de saper les droits du père de famille et de donner à l'État l'entier contrôle de l'éducation de ses enfants.

« Comme le disait un catholique distingué, M. Lucien Brun: « Notre siècle est possédé d'une passion, j'allais dire d'une folie singulière, la passion de l'État. Elle est arrivée à ce degré, dans certains esprits, que l'omnipotence de l'État se confond pour eux avec la liberté »

« C'est l'idée païenne, irréligieuse, qui de temps en temps revient à flot et cherche à se substituer à l'idée chrétienne. Les secousses que le monde éprouve, les variations dans les idées, l'affaiblissement du respect envers l'autorité, le mépris de la justice, ont leur source dans l'oubli des principes religieux et dans une conception erronée de l'ordre social.

« Les aberrations de l'esprit sont donc à craindre dans le domaine de l'éducation comme en tous les autres.

« Le moyen, messieurs, de les éviter et de ne pas dévier des principes chrétiens, c'est de vous rappeler les enseignements philosophiques et religieux, que vous avez reçus à l'école normale. Et s'il vous arrivait de concevoir des doutes sur la valeur des opinions émises dans les journaux ou ailleurs, relativement aux droits respectifs des parents et de l'État, revenez à votre « Alma Mater » pour éclairer vos obscurités, demander ses conseils et recevoir d'elle, au besoin, une direction sûre.

« La grande question du jour, vous le savez, c'est l'école, car c'est là que se façonne la jeunesse. Partout il y a lutte entre ceux qui veulent paralyser ou détruire l'enseignement religieux, et ceux qui désirent lui conserver son activité propre. Pour atteindre leur but, les colporteurs de mauvaises doctrines n'hésitent devant aucun obstacle et tentent les plus audacieux efforts pour fausser l'opinion publique et combattre ceux qui veulent sauvegarder le patrimoine religieux du peuple.

« Vous avez à vous protéger, Messieurs, contre ces tendances malsaines et ces écarts de doctrine, afin que rien dans votre enseignement ne puisse jeter dans l'intelligence des enfants, des germes périlleux.

« Dans les importantes fonctions que vous allez assumer, vous saurez aussi inculquer à vos élèves des idées généreuses et tolérantes, car ces enfants auront plus tard des relations avec des personnes de croyance et de race différentes des leurs; ils seront appelés à travailler en commun avec elles, au bien et au progrès du Canada. Enseignez-leur donc à respecter les droits de chacun et à donner l'exemple de la soumission aux lois et à la constitution du pays; mais apprenez-leur aussi, et j'insiste là-dessus, à faire respecter leurs propres droits et à ne jamais reculer devant le devoir.

« Les enfants n'ont point l'expérience de la vie; ils ne savent ce que c'est que l'opportunisme ou la diplomatie, car, dans le jeune âge, on a le caractère trop entier pour connaître le premier et l'âme trop droite pour soupçonner que la seconde peut quelquefois compromettre les causes les plus justes et les plus grandes.

« Formez le cœur de vos élèves par une virile éducation religieuse, mettez sous leurs yeux, les hauts faits de l'histoire du pays; rappelez-leur l'honnêteté proverbiale et les belles traditions de politesse et de savoir-vivre des anciens Canadiens; inspirez-leur cette fierté nationale qui puise sa force dans tout un passé de gloire et d'honneur.

« La saveur des fruits fait juger de l'excellence de l'arbre. De même, la valeur du citoyen dépend beaucoup de l'éducation qu'il a reçue au foyer domestique et à l'école. Lorsque tout dernièrement je contemplais le déchainement de fanatisme et

de fausses idées de certains législateurs qui, en parlement, voulaient refuser à une classe de leurs concitoyens la liberté scolaire à laquelle ils ont droit, je ne pouvais m'empêcher de croire que les principes inculqués à la jeunesse de notre province offrent un cachet de supériorité dont nous avons raison de nous enorgueillir et je me rappelais ces paroles du grand Pasteur, par lesquelles je terminerai cette allocution.

« La grandeur des actions humaines se mesure à l'inspiration qui les fait naître. Heureux celui qui porte en soi un Dieu, un idéal de beauté, et qui lui obéit; idéal de l'art, idéal de la science, idéal de la patrie, idéal des vertus de l'Évangile. Ce sont les sources vives des grandes pensées et des grandes actions. Toutes s'éclairent à l'infini. »

DISTRIBUTION DES PRIX ET DES DIPLOMES AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER

I

Élèves-Instituteurs

C'est le 20 juin que cette séance eut lieu à l'École normale Jacques-Cartier. Elle était présidée par le Surintendant de l'Instruction publique.

Les élèves ont donné en représentation: *La voix du lit-clos* de T. Botrel. et *Les deux extrêmes*, comédie en un acte.

L'auditoire a chaleureusement applaudi les interprètes des différents personnages de ces deux pièces.

Il y eut chant et musique par un excellent orchestre et un chœur de chant, composés l'un et l'autre d'élèves de la maison.

Nous publions ci-contre la liste des prix, des médailles et des diplômes décernés. Cette distribution terminée, M. l'abbé N. Dubois, principal de l'École normale Jacques-Cartier, remercia le Surintendant de l'Instruction publique de sa présence à cette séance de fin d'année et souhaita aux élèves de bonnes et heureuses vacances.

L'hon. M. P.-B. de Labrière répondit par un discours bien approprié sur le rôle que l'instituteur est appelé à remplir dans la société.

Médailles: Médaille du Prince Galles, accordée pour « Aptitudes et succès dans l'enseignement, » méritée par M. Joseph Boulé, du cours académique.

Médaille de Son Excellence Lord Grey, accordée pour « Succès dans l'étude de l'Histoire du Canada, » et méritée par Irénée Vautrin, du cours élémentaire.

Médaille du Surintendant de l'Instruction publique, accordée pour « Bonne conduite et application, » méritée par Théophile de Carufel.

Les principaux prix ont été remportés par les élèves dont les noms suivent:

Cours préparatoire.—Excellence: Roméo Turgeon. Lecture française à haute voix: Roméo Turgeon.

Cours Élémentaire.—Prix d'excellence: Irénée Vautrin et Jules Wermenlinger; Pédagogie pratique: Irénée Vautrin; 2^e prix: Gaspard Perreault et Bernada Faucher; Lecture française: Irénée Vautrin et Jules Wermenlinger.

Cours modèle.—Excellence: Hormisdas Courville; Pédagogie pratique: Zénon Michaud; Élocution française: Théophile de Carufel.

Cours académique.—Excellence: Jules Savard, Joseph Boulé, Paul Maillet; Pédagogie pratique: Benjamin Chartrand et Georges Forest; Élocution française: Honorius Thibault.

Diplômes accordés

Des diplômes furent accordés comme suit:

Cours élémentaire: Avec grande distinction.—Irénée Vautrin.

Avec distinction.—Jules Wermenlinger et Gaspard Perreault.

D'une manière satisfaisante.—Azarie Jolivette, Henri Locas, Josaphat Doyon, Antonio Tremblay, Arthur Roch, Ovide Sansregret, Bernada Faucher, Paul-Émile Farley, Toussaint Théoret et Philippe Boyer.

Cours modèle: Avec distinction.—Jean-Charles Drouin, Arthur Doyon, Zénon Michaud et Hormisdas Courville.

D'une manière satisfaisante.—Georges-Émile Michaud, Elzéar Cusson, Uldéric Fortin, Arsène Lemieux, Elphège Provost, Donat Vaizeault, Émile Miller, Rodolphe Gareau, Ernest Chartrand, Jean-Charles-Albert Demers, Théophile de Carufel et Albert St Martin.

Cours académique: Avec distinction.—Joseph Boulé, Paul Maillet, Jules Savard, Hormisdas Berthiaume, Joseph Bélisle, Hervé Lalonde et Honorius Thibault.

D'une manière satisfaisante.—Georges Forest, Benjamin Chartrand, Adhémar Gobeille, Alexandre Dorais et Alexandre Larocque.

II

Elèves-Institutrices

C'est le 21 juin que la distribution des prix et des diplômes aux élèves-institutrices de l'École normale Jacques-Cartier eut lieu, au couvent des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame. M. le Surintendant présidait aussi cette séance.

Voici le programme que les élèves-institutrices ont exécuté:

Chant: Dieu, bénis nos moissons! Méhul. Récitation: Les Laboureurs. *Diplômes élémentaires*. Solfège: Chasse aux Papillons, Gounod. Notre Devise. *Diplômes modèles et Diplômes académiques*. *Médaille de Monsieur le Surintendant*. *Médaille de Son Altesse Royale le Prince de Galles*. Prière à la Vierge, H. Perreyve. Remerciements. God Save the King!

La médaille de Son Altesse royale le Prince de Galles, accordée pour « Application constante et succès, » fut méritée par Mlle Virginie Paré, du cours académique.

Médaille de Son Excellence Lord Grey, accordée pour « Succès dans l'étude de l'histoire du Canada, » fut méritée par Mlle Blanche Charest, du cours modèle.

Médaille d'or du Surintendant de l'Instruction publique, accordée pour « Bonne conduite et application » fut méritée par Mlle Emilienne Langevin, du cours modèle.

Diplômes accordés

Des diplômes furent accordés comme suit:

Diplômes académiques, 3.—Avec grande distinction: Mlle Virginie Paré, St-Denis du Richelieu. Avec distinction: Mlle Louisa Laflamme, St-Antoine. Avec satisfaction: Mlle Anna Navert, Montréal.

Diplômes modèles, 28.—Avec grande distinction: Mlles Blanche Charest, Montréal; M.-Antoinette Caisse, Montréal; Eugénie Beauchamp, Montréal; Azilda Lévesque, Notre-Dame de Grâce; Frédérica Giroux, Montréal. Avec distinction: Mlles Gabrielle Savard, St-Philippe; Eveline Gervais, Fort Coulonge; Georgianne Girard, Lacolle; Alice Latulippe, Dundee; Albina Charron, Chambly; Emilienne Langevin, St-Constant; Luména Talbot, St-Evariste; Marthe Vautrin, St-Philippe; Juliette Benoit, Upton; Florence Bertrand, Fort Coulonge; Katie Pegnem, Montréal; Albertine Lacroix, Ste-Dorothée; Bernadette Michaud, St-Gabriel de Brandon; Ida Côté, Montréal; Marie-Louise Béchar, L'Acadie; Antoinette Moreault, Métis; Alice de Grandpré, Berthier; Blanche Ball, Nicolet. Avec satisfaction: Louisa Prud'homme, St-Isidore; Maria Chicoine, St-Denis; Annette Gagnon, L'Acadie; Yvonne Bellefleur, St-Constant; Alice Mayrand, Maskinongé.

Diplômes élémentaires, 25.—Avec grande distinction: Mlles Edesse Théoret, Ile Bizard; Avec distinction: Phélonise Charest, Oka; Béatrix Côté, Montréal; Aimée Lefebvre, Ste-Marthe; Valentine Lacroix, Oka; Laurina Marcoux, Marieville; Alexina Dumoulin, Notre-Dame des Bois; Clara Gariépy, Montréal; Aurora Riendeau, Chambly; Léda Dubé, Ste-Cécile; Alice Nadeau, Sabrevois; Elizabeth Forté, St-Constant; Adelina Martin, Montréal. Avec satisfaction: Mlles Joséphine Godin, L'Acadie; Augustine Lavallée, Nicolet; Anne Marie Lahaye, Montréal; Rose-Anne Lefebvre, St-Philippe; Céline Lalonde, Ste-Marthe; Eva Marchand, L'Acadie; Béatrix Godin, Montréal; Evelina Gingras, St-Charles; M. Aurélie Leclair, St-Germain; Anne Dubois, Ste-Thérèse; Yvonne Lecours, St-Laurent; Pacifique L'Écuyer, L'Acadie.

138^e RÉUNION DES INSTITUTEURS DE LA CIRCONSCRIPTION DE
L'ÉCOLE NORMALE LAVAL

Séance du 27 janvier, 1905.

Présents: M. l'abbé Th.-G. Rouleau, ptre, principal de l'École normale Laval; MM. les inspecteurs d'écoles, H. Nansot, président de l'Association, P.-J. Ruel, Max. Côté, L. Bergeron; MM. les professeurs, J. Ahern, J.-D. Frève et Ths Blais; MM. les instituteurs, Éd. Dorion, T. Simard, L.-P. Goulet, J.-M. Turcotte, G.-E. Marquis, A. Goulet, J.-G. Tremblay, E. Gauvreau, Jos. Lavoie, etc., etc.; M. l'abbé A. Filteau, ptre et M. J. Turcotte, maîtres d'étude, et les élèves-maîtres de l'École normale Laval.

A 9.30 heures, a.m., M. le président, H. Nansot, prend le fauteuil et déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire, Ed. Boily, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente,—lequel est approuvé.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le président, qui a été nommé inspecteur d'écoles depuis qu'on l'a appelé à occuper le fauteuil présidentiel, manifeste quelques doutes quant à la régularité de cette position honorifique, maintenant qu'il n'appartient plus au corps enseignant proprement dit. Ce n'est pas qu'il fasse fi de cette charge, loin de là; il réitère de nouveau sa reconnaissance aux membres de l'association à ce sujet; mais il ne voudrait pas léser les droits d'un autre, si la constitution de l'association ne lui permet plus d'occuper ce poste.

A l'unanimité, tous les membres déclarent que rien n'empêche M. H. Nansot de demeurer président; l'Association verra toujours avec plaisir un inspecteur occuper le fauteuil, car elle considère que c'est un honneur qui rejaillit sur tout le corps enseignant.

On passe ensuite à l'ordre du jour. Premier article: *Les premières leçons de rédaction à l'école primaire*, par M. H. Nansot.

Après s'être fait remplacer au fauteuil présidentiel par M. L.-P. Goulet, le conférencier se lève au milieu des applaudissements, et donne lecture de son travail.

Il débute en démontrant toute la nécessité qu'il y a pour l'enfant d'acquérir le plus vite possible la faculté d'exprimer ses pensées par écrit, afin d'être en état de rédiger simplement, mais convenablement, soit une lettre, soit un compte-rendu d'un incident ou d'un événement dont il aura été témoin.

La rédaction, qui est une des parties les plus importantes de l'enseignement de la langue française, à l'école primaire, doit avoir le pas sur l'orthographe.

Au moyen de nombreux exemples, le conférencier expose avec toute l'habileté qui le distingue, et l'expérience de ses 30 ans d'enseignement, la véritable méthode à suivre pour enseigner la rédaction avec profit pour les élèves.

Dès qu'un enfant sait lire et écrire couramment, il faut commencer à lui donner les premières notions de la rédaction.

Avec ces bambins de 7, 8 ou 9 ans, le maître doit se servir de la méthode socratique, c'est-à-dire, faire trouver aux élèves, au moyen de questions habilement enchaînées, les mots qui doivent entrer dans la composition d'une proposition. Ces exercices doivent tendre à faire réfléchir les enfants. Au moyen de cette méthode d'investigation, le maître habituera ses élèves à mettre de l'ordre dans l'énoncé de leurs idées. Il ne faut pas craindre de multiplier les *comment* et les *pourquoi*, afin

d'amener les enfants—de leur nature peu réfléchis—à découvrir ce qu'on veut leur faire apprendre.

Un point qu'il importe de cultiver, c'est d'essayer de convaincre les enfants qu'ils sont capables de rédiger, en se donnant bien peu de peine. Il ne faut pas être trop sévère dans la correction des premiers essais de rédaction. Laissons-les sous l'impression que leur travail contient beaucoup de bon. Fiers de ces premiers succès, ils s'appliqueront à faire encore mieux une autre fois. Et, petit à petit, on amènera les enfants à penser juste et à exprimer convenablement leurs idées.

M. Ths Blais félicite l'auteur de la conférence.

D'après son expérience personnelle, il considère que la rédaction à l'école primaire est un des moyens les plus propres à développer l'intelligence des enfants. La méthode préconisée par M. H. Nansot est des plus actives; elle tient l'intelligence de l'élève constamment en éveil; il n'est plus considéré comme un simple réceptif, mais comme un être raisonnable, magnifiquement organisé, et possédant à l'état latent toutes les facultés nécessaires pour arriver à la connaissance de la vérité.

Il importe beaucoup pour le maître, de bien préparer ses leçons de rédaction, afin que ses questions soient si habilement posées que l'élève puisse sans transition trop sensible, passer du connu à l'inconnu, du facile au difficile, de l'idée à la rédaction sous une forme simple et naturelle.

Une autre qualité de cette méthode—et qui n'est pas à dédaigner—c'est qu'elle aide beaucoup au bon ordre, à la discipline dans la classe.

M. J. Ahern aimerait à savoir quand, dans nos écoles primaires, en général, commence-t-on à enseigner la rédaction, tel que M. H. Nansot vient de nous le montrer dans son excellent travail.

De son temps, s'il tient compte de sa propre expérience, on n'enseignait guère la rédaction avant l'âge de 16 ans, ce qui revient à dire que les 9/10 des élèves quittaient l'école sans en avoir jamais vu un traître mot.

M. J.-P. Ruel:—Il y a belle lurette de cela; ce n'était pas la mode dans le temps.

M. Ahern:—Mon savant ami a dit vrai; ce n'était pas la mode; mais, je doute fort qu'elle soit changée de nos jours.

M. Ruel:—Je puis vous assurer du contraire, pour ce qui concerne mon district d'inspection.

M. Ahern:—Je suis heureux d'entendre parler mon ami de la sorte. C'est une preuve que le district où il exerce son zèle est très avancé sous ce rapport. Je doute fort cependant, que tous les inspecteurs d'écoles pussent en dire autant. A tout événement, je serais anxieux de savoir à quel degré du cours on commence à enseigner la rédaction à l'école primaire. Je considère que c'est là une des questions les plus importantes qui puissent nous occuper, car, j'ai tout lieu de le croire, la rédaction, une des parties les plus essentielles de l'enseignement de la langue, ne reçoit pas toute l'attention qu'elle mérite dans nos écoles. On attache trop d'importance, à certains endroits, à l'enseignement pur et simple de l'orthographe. Toute nécessaire qu'est cette dernière étude, elle ne devrait jamais primer la rédaction.

Nous voyons aux États-Unis que les élèves rédigent, avec l'aide du maître, dès leur première année de scolarité. On fait écrire à l'élève tout ce qu'il dit, sur un sujet donné; puis, le maître le corrige. Dans plusieurs États, l'enseignement de la langue se fait oralement pendant plusieurs années; dans celui de New-York, les enfants ne jouissent de cette faveur qu'à la sixième année.

M. l'inspecteur Ruel succède à M. Ahern et déclare que dans son district, la rédaction s'enseigne dans toutes les écoles, grâce au travail qu'il a fait pour introduire cet enseignement.

Cette propagande de tous les ans, depuis près de 30 ans, a de bons résultats aujourd'hui. Il peut dire avec fierté, et il lui fait plaisir de déclarer publiquement, et ce, à l'honneur des institutrices de son district, que, dans toutes ses écoles, on enseigne la rédaction d'une manière intelligente et profitable pour les enfants. Il n'y a pas d'élèves qui, quittant l'école, même à l'âge de 8 ou 9 ans, n'ont pas fait quelques exercices de rédaction.

M. Ed. Dorion dit que pendant 15 ans il a enseigné dans le district de Montréal, et qu'il n'a jamais enseigné la rédaction, parce qu'on ne lui a jamais demandé de le faire.

M. G.-E. Marquis rapporte qu'un jour M. l'inspecteur d'écoles Vien, au cours d'une conférence pédagogique sur l'enseignement du français, s'était, lui aussi, plaint du fait que cette matière laissait beaucoup à désirer, non seulement dans les écoles primaires de son district, mais aussi dans les écoles secondaires et supérieures. M. Vien raconta qu'un jour, ayant assisté à une séance quelconque, dans une école de son district, il pria une élève de dernière année de lui préparer, pour le lendemain, un compte-rendu de cette fête, afin de le faire paraître dans les journaux. Quand il repassa le lendemain, l'élève chargée de faire ce travail lui déclara qu'elle n'avait pas été capable de rédiger le petit article demandé. Je suis convaincu, ajouta M. Vien, que si j'avais demandé à cette demoiselle de m'écrire soit une lettre de condoléance, soit une lettre de félicitation, cliché qu'on trouve dans tous les recueils épistolaires, elle m'aurait fait quelque chose de magnifique.

Les paroles que je viens de rapporter, continue M. Marquis, sont en opposition de fait avec ce que vient d'affirmer M. J.-P. Ruel. Je serais heureux d'entendre les autres inspecteurs présents, nous dire ce qu'ils ont constaté dans les écoles de leur district respectif.

MM. les inspecteurs Bergeron et Côté déclarent que depuis les conférences diocésaines, et celles qu'ils donnent eux-mêmes, il s'est opéré un changement très sensible, sous ce rapport, et qu'aujourd'hui on enseigne la rédaction dans la plupart des écoles de leurs districts. (1)

M. le Président résume le débat et termine ses remarques en formulant l'espoir de voir bientôt se propager de plus en plus, dans toutes les écoles de cette province, l'enseignement de la rédaction.

On ajourne ensuite au dernier samedi de mai prochain, et la séance est levée.

(Signé) H. NANSOT,
président

J.-EDOUARD BOILY,
secrétaire.

(1) *Note de la Rédaction*:—Depuis plusieurs années, *L'Enseignement Primaire* s'occupe constamment et d'une façon pratique de l'enseignement de la rédaction, et non sans succès. §

MÉTHODOLOGIE

Sur l'enseignement de la rédaction dans la petite école

Nous avons déjà dit ce que nous pensons de la *rédaction* et, pendant le cours des deux années précédentes, nous avons donné, dans *L'Enseignement-Primaire*, une suite de leçons pour aider surtout les institutrices des écoles élémentaires à enseigner avec fruit cette branche importante.

Il nous semble, peut-être à tort (nous croyons plutôt à raison), que cette partie du programme d'enseignement est plus négligée que les autres. La mauvaise volonté n'est pour rien dans cette négligence ; mais, au lieu de commencer dès la première année d'école, on attend trop tard pour exercer les enfants et souvent ils quittent l'école, ils terminent leurs études, sans avoir jamais écrit une phrase par eux-mêmes. Ils n'ont fait pendant toutes leurs classes que de la copie ou des dictées : excellents exercices pour les former à l'orthographe, mais ne donnant, pour ainsi dire, aucun résultat pour les exercer à rédiger.

A notre avis, la principale cause qui empêche les enfants de réussir dans la rédaction, c'est qu'on les fait commencer trop tard. Dans la petite école du peuple, dans l'école élémentaire,—la seule qui sera fréquentée pendant trois ou quatre ans par la majorité des enfants—il faut absolument amener les élèves à pouvoir exprimer leur pensée par écrit comme ils l'expriment par la parole. Nous croyons (et tout le monde le croit comme nous), nous croyons qu'en si peu de temps, les élèves n'arriveront qu'à une orthographe dont la perfection ou, si l'on veut, l'imperfection sera plus ou moins grande. Mais nous sommes persuadés aussi qu'il ne faut pas attendre que l'élève ait acquis une pratique parfaite dans l'application des règles orthographiques pour le faire *écrire SA PENSÉE*. Nous dirons même qu'en faisant écrire l'enfant dès qu'il commence à lire et à savoir épeler, tant bien que mal, les mots qu'il dit, on arrivera plus vite à lui faire faire des progrès en orthographe ; car il corrigera peu à peu ses fautes à mesure qu'il apprendra la grammaire.

Est-ce qu'on attend que l'enfant sache parler correctement pour le faire parler ?

Pourquoi vouloir ne le faire écrire, c'est-à-dire *exprimer sa propre pensée par écrit*, que lorsqu'il saura parfaitement l'orthographe ? Nous l'avons déjà dit : l'orthographe et la rédaction sont deux choses différentes. Pour rédiger, il suffit que l'enfant exprime les sons au moyen de lettres tracées, comme le sténographe les exprime au moyen de signes conventionnels.

Si le petit débutant exprime au moyen de la plume les sons qui produisent les mots qu'il veut communiquer, il rédige réellement.

Nous ne croyons pas, en nous plaçant au seul point de vue de la rédaction, qu'il y ait la moindre différence entre les deux lignes suivantes :

(1) Voir *L'Enseignement Primaire*, 1904-1905.

*Je pri dieu tout les jour
je prie Dieu tous les jours.*

Les deux *rédictions* sont identiques ; la première est faite par quelqu'un qui n'a pas d'orthographe et la seconde par quelqu'un qui en a ; mais les deux personnes ont *la puissance d'exprimer leur pensée par l'écriture pour la communiquer.*

N'est-il pas vrai que si un enfant écrivait une petite lettre orthographiée comme suit :

Mon chère oncle,

papa est partit se matin pour montréal, il irra vou voire pandans sont voyage et vous donera des nouvailles... etc. ; l'oncle serait plus satisfait que s'il ne recevait rien ?... Evidemment il penserait : Mon petit neveu ne sait pas orthographier, néanmoins il tourne bien sa lettre. En fréquentant l'école, il perfectionnera peu à peu son orthographe ; mais ce qui me fait plaisir c'est qu'il est déjà en état d'exprimer par écrit sa pensée pour la communiquer à quelqu'un.

Mettons donc au plus tôt l'enfant en état de s'exprimer par écrit et, pour cela, dès qu'il a appris à faire ses lettres et qu'il peut les lier, faisons-lui écrire les mots qu'il dit ; habituons-le à faire par écrit une réponse qu'il nous a faite verbalement.

Lui avons-nous demandé, par exemple, s'il a des petits frères et des petites sœurs ? il nous a répondu : « *Oui, monsieur (ou Mme ou Mlle) j'ai deux petits frères et une petite sœur.* »

Faisons-le écrire cette réponse. Il écrira évidemment quelque chose comme ceci : *Jé deu petit frère et une petite seur.*

Vous ne pouvez exiger davantage pour commencer ; il ne connaît pas encore les règles de la grammaire. Mais vous pouvez le féliciter et lui faire comprendre qu'il a *parlé avec sa plume* et que vous *l'entendez avec vos yeux*, et que c'est ce qui arrive toujours lorsque l'on veut faire savoir quelque chose à quelqu'un qui est éloigné. Cela s'appelle écrire une lettre.

Nous voulons être bien compris et ne pas passer pour un vandale qui supprime l'orthographe et les règles de la grammaire. Enseignons la grammaire et l'orthographe dans des exercices spéciaux. Exigeons que les enfants appliquent dans leurs *rédictions* les règles qu'ils ont comprises et apprises. Attendons avec patience qu'ils aient appris les autres pour exiger qu'ils les appliquent ; mais n'attendons pas qu'ils sachent parfaitement l'orthographe pour les exercer à rédiger, c'est-à-dire à exprimer leur pensée par l'écriture avec autant de facilité qu'ils l'expriment par la parole.

En appréciant et en corrigeant leurs petites *rédictions*, apprécions surtout la *rédaction* et non l'*orthographe*. Ce n'est qu'après avoir apprécié le travail de *rédaction* qu'on pourra en critiquer l'orthographe en s'en tenant aux *seules* règles connues de l'enfant pour le présent. La critique au point de vue de l'orthographe prendra de l'extension à mesure que les règles apprises seront plus nombreuses. Mais cette critique ne passera toujours qu'après l'appréciation du travail au point de vue de la *rédaction*.

L'enfant qui n'aura pas été suffisamment à l'école pour apprendre toutes les règles de l'orthographe et acquérir assez d'habileté pour les appliquer parfaitement, aura du moins, par les *exercices de rédaction*, acquis l'habitude d'ex-

primer sa pensée par l'écriture et de le faire sans plus de gêne qu'il n'en éprouve à parler, et *c'est là le point le plus important*. Son orthographe sera plus ou moins *imparfaite*, mais il pourra écrire de manière à se faire comprendre.

Nous dirons en terminant que s'il n'y avait à écrire que les seules personnes capables d'écrire sans faute, le service des postes serait de beaucoup moins important.

H. NANSOT,

Insp. d'écoles.

ARITHMETIC (1)

The latest Course of Studies of the Catholic Committee states what is to be taught in Arithmetic in the Third School Year as follows :

« Numeration and Notation of whole numbers.

Numeration and Notation of decimals to *hundredths* inclusive.

The multiplication table to 12 times 12.

The study of Roman numerals to M.—The clock,—how to tell the time by it.

The study of common fractions,—no denominator to exceed 10,—by means of objects ; representation of such fractions by figures.

Numerous problems based on the transactions of every day life, on domestic economy, agriculture, and the trades. Also many problems under the form of invoices and bills or accounts.

After pupils have acquired intuitively a knowledge of money ; of feet, inches, and lines, the study of the table of *long measure* is to be taken up. A knowledge of pounds and of gallons acquired intuitively to be followed by the tables of avoirdupois weight and of liquid measure, (pints, quarts, gallons). »

N. B.—Mental and written work to go hand in hand, the mental work to form the base, the reasoning, and the explanation of the written work.

In teaching this class, begin by a thorough but rapid review of the work of the previous years.

When giving lessons in numeration and notation use objects, only when absolutely necessary. Counting on the fingers should now be discouraged as well as the writing of numbers carried. The study of the tables of addition, subtraction, multiplication, and division should be continued as well as that of the factors of numbers up to 144.

(1) Écrit spécialement pour les institutrices catholiques de langue anglaise.

Decimals as far as hundredths are taught, at this period, in order that practical problems dealing with dollars, dimes, and cents may be considered. All explanation concerning these decimals should be given by means of *dollars*, which are *whole numbers*,—*ten cent pieces* or *dimes*, which are *tenths* of dollars,—and *one cent pieces*, which are *tenths* of dimes, and *hundredths* of dollars. Proceed in the following manner :

Show a ten cent piece, saying, at the same time : « How many ten cent pieces in a dollar ? 10 A ten cent piece is what part of a dollar ? One tenth. Write (.1) on the B. B., * say what it represents and have pupils copy it on slates.—Showing 2 ten cent pieces,—« What part of a dollar ? »—Two tenths.—Pupils should now write (.2) on their slates, immediately below the (.1). Name some pupil and have him place (.2) on B. B. immediately below (.1). Continue in same manner with 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ten cent pieces.

Showing 10 ten cent pieces, ask : « how many tenths ? »—10 tenths.—10 tenths of a dollar form how many dollars ?—One dollar.—Write (\$1) below the figures on the B. B., but one place to the left, putting a zero in the place reserved for tenths ;—let pupils copy on slates.

Using a pointer have pupils read as follows the numbers on the B. B. :

\$.1	One tenth of a dollar.
\$.2	Two tenths of a dollar.
\$.3	Three tenths of a dollar.
\$.4	Four tenths of a dollar.
\$.5	Five tenths of a dollar.
\$.6	Six tenths of a dollar.
\$.7	Seven tenths of a dollar.
\$.8	Eight tenths of a dollar.
\$.9	Nine tenths of a dollar.
\$1 .0	Ten tenths of a dollar or a dollar.

Let the pupils now be called on to represent, with figures, amounts composed of dollars and tenths, dictated to them.—*Example* :—Three dollars and four tenths ; five dollars and three tenths ; four dollars and nine tenths ; seven dollars and one tenth ; two dollars and seven tenths, etc., etc.

It is unnecessary to give much time to *examples* similar to the one given above, as the subject offers no difficulty to children who are able to write whole numbers, and as, in any case, pupils will get enough practice, in writing tenths, when sums in addition, subtraction, multiplication and division of tenths are dictated to them.

Give well graded sums in : 1° ADDITION ; (a) The total not to exceed *nine* tenths :—Ex : .1 + .2 + .2 + .2 + .2 = ?

.1 + .3 + .3 = ? .2 + .2 + .3 + .2 = ? .2 + .3 + .4 = ?
.5 + .2 + .1 = ? Etc., etc.

(b) The total to be more than 9 and less than 19 tenths. Train pupils

* B. B., = Blackboard.

in analysing the result into one unit and a certain number of tenths, and in expressing the answer in figures, using the decimal point to separate units from tenths. *Ex* : $.1 + .2 + .3 + .4 = ?$ $.2 + .3 + .4 + .1 = ?$ $.3 + .4 + .4 = ?$ $.3 + .4 + .3 + .2 = ?$ $.3 + .3 + .3 + .3 = ?$ $.4 + .4 + .4 = ?$ Etc., etc.

(c) The total to be any number of tenths ; the decomposition of the result to be performed as in the previous example.

(d) Of units and tenths ; the sum of the tenths not to exceed nine ; there being thus no unit to carry from the total of the tenths. *Ex* : $3.2 + 1.3 + 5.4 = ?$ $3.1 + 1.2 + 4.3 + 5.2 = ?$ Etc., etc.

(e) Addition of units and tenths,—the sum of the tenths to exceed 9 and to be inferior to 20, with analysis of resulting tenths and carrying of one unit. *Ex* : $4.3 + 3.5 + 2.4 + 5.6 = ?$ Etc., etc.

(f) Addition of units and tenths,—the sum to be any number of tenths greater than 9, with analysis of results and carrying of one or more units.

1° SUBTRACTION : (a) Both the minued and the subtrahend to be tenths. *Ex* : $.5 - .3 = ?$ $.8 - .5 = ?$ $.7 - .2 = ?$ Etc., etc.

(b) The minued composed of 1 unit and of a certain number of tenths ; the subtrahend only of tenths and to be inferior to the tenths of the minuend. *Ex* : $1.5 - .3 = ?$ $1.5 - .2 = ?$ $1.7 - .4 = ?$ $1.8 - .5 = ?$ $.3$. Etc., etc.

(c) The minuend 1 unit, the subtrahend any number of tenths. The minuend to be changed into tenths to allow of subtraction being performed. *Ex* : $1. - .8 = ?$ $1. - .4 = ?$ $1. - .5 = ?$ $1. - .3 = ?$ Etc., etc.

(d) The minuend any number of units, the subtrahend any number of tenths. One of the units of the minuend to be changed into tenths to allow of subtraction being performed. *Ex* : $4. - .4 = ?$ $4. - .2 = ?$ $6. - .3 = ?$ Etc., etc.

(e) The minuend composed of 1 unit and a certain number of tenths ; the subtrahend of tenths only,—the tenths in minuend to be superior to tenths in subtrahend. In performing the operation, the unit to be changed into tenths and added to the tenths of the minuend. *Ex* : $1.1 - .2 = ?$ $1.2 - .3 = ?$ $1.3 - .5 = ?$ $1.4 - .8 = ?$ $1.6 - .9 = ?$ Etc., etc.

(f) The subtrahend composed of tenths only ; the minuend, of any number of units with a number of tenths inferior to that of the subtrahend. A unit to be taken from the units, changed into tenths and added to the tenths of the minuend, that the number of tenths in the minuend be sufficient to allow of the subtraction being performed. It is well understood that the taking of a unit and the changing of it into tenths should be done mentally. *Ex* : $4.1 - .3 = ?$ $6.4 - .6 = ?$ $5.1 - .4 = ?$ $7.6 - .8 = ?$ Etc., etc.

(g) The minuend and subtrahend both composed of units and tenths. *Ex* : $4.2 - 1.3 = ?$ $6.4 - 2.6 = ?$ $5.4 - 3.4 = ?$ $7.6 - 4.8$. Etc., etc.

MULTIPLICATION.—The programme of studies determines that *whole* numbers only, shall be used as *multipliers* of decimals in the Third Year of the course.

(a) The multiplicand composed only of tenths ; the product to be less than 10 tenths. Ex. : $.1 \times 2 = ?$ $.1 \times 3 = ?$ $.2 \times 2 = ?$ $.2 \times 3 = ?$ $.2 \times 4 = ?$ $.3 \times 2 = ?$ $.3 \times 3 = ?$ $.4 \times 2 = ?$

(b) The multiplicand composed only of tenths ; the product to be 10 tenths or more. Ex. : $.2 \times 5 = ?$ $.5 \times 2 = ?$ $.2 \times 6 = ?$ $.2 \times 7 = ?$ $.3 \times 4 = ?$ $.3 \times 5 = ?$ $.4 \times 6 = ?$. Etc., etc. Analysis and resolution of answers into a single unit,—a single unit and a certain number of tenths,—several units,—or into several units and one or more tenths,—as the case may be.

After pupils understand the underlying principle, the rule may be given, that when tenths are multiplied by a whole number, the right hand figure of the product should be separated from the others by the decimal point.

(c) The multiplicand formed of units and tenths. Ex. : $3.6 \times 2 = ?$ $12.9 \times 3 = ?$ $149.5 \times 8 = ?$ Etc., etc. Decomposition of product followed by application of same rule as in previous case.

4° DIVISION.—The Course of studies determines that only whole numbers shall be used as *divisors*, in exercises involving decimals, during the Third Year of the course. Until pupils have mastered *hundredths*, care should be taken, in giving examples for practice, that there be no remainder after the tenths have been divided,—in other words, the divisor should be contained an exact number of times in the dividend.

(a) The dividend formed only of tenths. Ex. : $.8 \div 4 = ?$ $.6 \div 3 = ?$ $.9 \div 3 = ?$ $.8 \div 2 = ?$ $.6 \div 2 = ?$.

(b) The dividend composed of 1 unit and a certain number of tenths. The unit to be changed into tenths and added to the tenths of the dividend before performing the division.

Ex. : $1.4 \div 2 = .7$. Explanation :—2 is not contained in 1, I change the 1 into tenths, 10 tenths with 4 tenths, 14 tenths,—2 into 14 tenths, 7 times, 7 tenths = .7.

Ex. : $1.5 \div 3 = ?$ $1.8 \div 6 = ?$ $1.4 \div 7 = ?$ Etc., etc.

(c) The dividend,—any number of units and any number of tenths, — both units and tenths exactly divisible by the divisor. Ex. : $4.8 \div 2 = ?$ $12.9 \div 3 = ?$ $148.8 \div 4 = ?$ Etc., etc.

(d) The dividend any number of units and any number of tenths,— the units not exactly divisible, but the remainder changed into tenths and added to the tenths of the dividend exactly divisible.

When the underlying principle is properly understood by the pupils, they may be given the rule, that dividends formed of whole numbers and tenths are divided by whole numbers in the same manner as if the dividend represented only whole numbers, but, that from the figures forming the quotient, the right hand one is separated from the rest by the decimal point.

Ex. : $5.6 \div 2 = ?$ $8.4 \div 7 = ?$ $149.2 \div 4 = ?$ $2763.5 \div 5 = ?$ Etc., etc.

J. AHERN.

HISTOIRE DU CANADA

ENSEIGNEMENT ORAL

5e Causerie

Les Héroïnes de la Nouvelle-France (1)

Quand vous serez plus grands, mes jeunes amis, vous lirez l'histoire du Canada : elle est si belle, cette histoire ! En parcourant les annales de notre pays, vous apprendrez à admirer ces femmes remarquables, nos *grand'mères*, connues sous le nom de *Héroïnes de la Nouvelle-France*. Nous devons conserver pieusement le souvenir de plusieurs des héroïnes mentionnées dans cette causerie.

C'est d'abord Mme Louis Hébert et ses jeunes filles, les premières femmes françaises établies au Canada (2), puis Madame de Champlain (1620) qui accompagna son illustre mari, malgré les difficultés d'une traversée longue et dangereuse.

Dès les débuts de la colonie, on voit Mademoiselle Mance, Madame de la Peltrie, Marie de l'Incarnation, les religieuses Hospitalières, renonçant en France aux avantages d'une haute naissance et de la fortune pour venir sur les bords du Saint-Laurent, soigner ou instruire quelques pauvres filles sauvages (1639).

L'histoire nous apprend qu'en 1644, Madame de La Tour, femme du premier gouverneur de l'Acadie (3), courut les mers pour demander du secours à l'étranger, afin de délivrer son mari, retenu prisonnier (1644). Un peu plus tard, c'est Jeanne LeBer, née à Montréal (1662), fille du plus riche négociant de l'endroit et cousine du



MARGUERITE BOURGEOIS

ter baron de Longueuil, qui, à un âge encore tendre, dit un éternel adieu au monde pour se consacrer à Dieu. Elle mourut en odeur de sainteté à la Congrégation Notre-Dame, à laquelle elle donna ses biens. Ce beau nom de la Congrégation Notre-Dame évoque le souvenir de la Bienheureuse Marguerite Bourgeois qui fonda cette communauté, à Montréal, au prix de nombreux sacrifices, en 1659.

Vinrent les temps héroïques de notre histoire, (1692). Ici nous apparaît une noble figure de jeune fille : Jeanne de Verchères. Le village de Verchères est investi par une bande d'Iroquois, qui ont fait prisonniers tous les habitants occupés aux travaux des

(1) Depuis quelques années, *L'Enseignement Primaire* a publié les portraits de ces saintes et vaillantes femmes qui se sont illustrées par leurs vertus ou leur courage.

(2) La famille de Louis Hébert arriva à Québec en 1617. Louis Hébert défri-cha une partie du terrain où s'étend actuellement la Haute-Ville ; sa maison était bâtie sur l'un des coins de terre occupé aujourd'hui par le Séminaire. C'est le premier cultivateur canadien. La postérité devra lui élever un monument.

(3) Aujourd'hui la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

champs. Jeanne de Verchères, âgée de 14 ans, passe au travers des ennemis, court au fort, en ferme la porte, et là, disent les annales de l'époque, « presque seule, soutient un siège en règle contre les sauvages, qui sont bientôt obligés de se retirer, la honte et la rage dans le cœur. »

Au siècle suivant, dans la malheureuse Acadie, Madame Drucourt s'immortalisa au siège de Louisbourg, (1758) (1). Tous les jours elle parcourait les remparts, tirant elle-même plusieurs coups de canon, et encourageant, par ses paroles et par son exemple, les soldats à faire leur devoir.

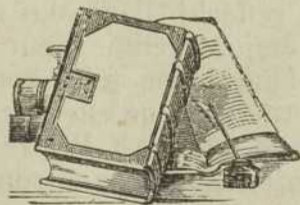
Bien d'autres noms de femmes, chers enfants, ont brillé sur le ciel si pur de l'histoire du Canada. Qu'il me suffise d'ajouter que toutes nos *grands'mères* furent des héroïnes. Elles soutinrent le courage de nos vaillants ancêtres et donnèrent, sans compter, de nombreux fils à leur belle patrie canadienne. Sur leurs genoux, vos pères ont appris à aimer Dieu, l'Eglise catholique, la Famille et le Canada, notre belle patrie. Un de nos meilleurs écrivains canadiens-français, M. N. Bourassa, l'auteur aimé de *Jacques et Marie*, termine un beau petit livre (2) consacré à la gloire des femmes canadiennes de jadis, par les lignes admirables qui suivent— je finirai ma *causerie* par cette page délicieuse :

« Ah ! oui, prenez votre couronne, nobles et saintes mères, et réglez dans notre amour et notre orgueil à côté de ces héros, vos époux et vos fils, tombés sur les plaines de Carillon, d'Abraham et de Sainte-Foy, à côté de ces grands patriotes, vos époux et vos fils, qui ont assuré par leur talent, la force de leur parole, leur énergique persévérance, notre vie nationale et autonome sur ce continent. C'est à vous qu'appartient la dernière victoire, la plus féconde et la plus durable; et nous la devons à tout votre amour. »

C.-J. M.

(1) Louisbourg est aujourd'hui un simple village de la Nouvelle-Ecosse. Au temps de la domination française, c'était un port de mer important.

(2) *Nos Grands'Mères*, 1887, Cadieux & Dérome, éditeurs.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE

LES APÔTRES, (*Suite*) (I)

SAINT PIERRE

Celui auquel Notre-Seigneur Jésus-Christ avait transmis son autorité, pour gouverner l'Église, Simon Pierre, veillait avec sollicitude sur le troupeau confié à ses soins. Il parcourait les villes de la Judée et de la Samarie; à Joppé, il trouva les habitants dans la consternation. Une sainte femme, nommée Tabitha, venait de mourir; tous les pauvres qu'elle avait nourris et habillés allèrent trouver Pierre, et lui montrant les vêtements qu'ils devaient à la charité de la morte, ils pleurèrent et lui demandèrent de venir dans la chambre haute où elle était ensevelie. Pierre vint avec eux, se mit à genoux et pria. Puis, se tournant vers le corps, il dit: « Tabitha, levez-vous! » Elle ouvrit les yeux, regarda Pierre qui lui donna la main... et il la leur rendit vivante, et tous ceux qui étaient là crurent à la puissance de Jésus-Christ, au nom duquel l'apôtre avait vaincu la mort.

Les disciples, les nouveaux convertis, qui s'étaient dispersés après le martyre d'Étienne, avaient annoncé l'Évangile en Phénicie, en Chypre et à Antioche. Il y eut là un si grand nombre de Grecs qui crurent à leur enseignement que le bruit en vint jusqu'à Jérusalem. Barnabé et Paul — le converti du chemin de Damas — y furent envoyés, Pierre, à son tour, vint visiter les fidèles, qui reçurent pour la première fois le nom de Chrétiens. Dès lors, cette Église, si fervente, si nombreuse, retint Pierre dans son sein; de cette ville, la plus importante de l'Asie, il présidait au progrès de la foi et au gouvernement de l'Église.

De temps à autre, il retournait à Jérusalem, et ce fut dans un de ses voyages qu'Hérode — beau-frère de celui qui avait insulté Notre-Seigneur pendant sa Passion — ayant fait périr l'apôtre Jacques pour faire plaisir aux Juifs, pensa augmenter encore sa popularité en faisant arrêter Pierre.

Ce fut une profonde douleur dans toute l'Église et, de toutes parts les prières s'élevaient vers Dieu, implorant sa délivrance.

Une nuit, le saint captif dormait, enchaîné, entre deux soldats; des gardes veillaient devant la porte de la prison. Soudain, une lumière éblouissante remplit le lieu. Un ange s'en dégage et vient réveiller Pierre qui voit aussitôt les chaînes tomber de ses mains. L'ange lui dit: « Mettez vos chaussures, prenez votre manteau et suivez-moi. »

Pierre obéit et le suivit, se demandant s'il avait une vision ou seulement un songe. Ils passèrent la première et la seconde garde.... La porte, qui était en fer, s'ouvrit devant eux; ils sortirent, marchèrent dans la rue, et l'ange disparut.

Pierre dit alors: « Maintenant, je reconnais que le Seigneur m'a envoyé son ange pour me délivrer. » Après avoir réfléchi, il résolut d'aller dans la maison d'un disciple nommé Marc, où beaucoup étaient réunis pour prier.

Il arrive.... il frappe.... Une jeune fille, appelée Rhode, vient demander qui est là? Pierre répond.... A cette voix qu'elle reconnaît aussitôt, elle court, transportée de joie, dire à tout le monde que c'est Pierre qui est à la porte. Personne ne veut la croire. Pierre frappe toujours, car dans son empressement, elle avait négligé de lui ouvrir.

Enfin, Pierre entre et tous sont saisis d'admiration, quand il leur raconte comment le Seigneur l'a délivré.

Au matin de ce même jour, Hérode commanda qu'on lui amenât son prisonnier. Les soldats ne savaient ce que Pierre était devenu: Hérode, furieux, les fit mettre à mort... Lui-même mourut peu après, dévoré tout vivant, par les hôtes du tombeau.

Y. D.

Voir *L'Enseignement Primaire* de juin, 1905.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

Éléments de la doctrine chrétienne

Leçon VIIe.—Baptême de Jésus-Christ

Jean-Baptiste était un très saint homme et le cousin de Notre-Seigneur. Depuis quelque temps il vivait sur les bords du Jourdain. Il exhortait les Juifs à se convertir, et il donnait le baptême à ceux qui désiraient le recevoir.

Notre-Seigneur avait alors trente ans. Il alla un jour, et pria Jean de le baptiser. Mais Jésus-Christ était Dieu et il n'avait point de péché: Jean le savait; il ne voulait pas donner le Baptême au Sauveur. Notre Seigneur lui dit: Baptise-moi; Dieu le commande. Jésus descendit alors dans le Jourdain, et Jean le baptisa.

Aussitôt après, Jésus sortit de l'eau et commença à prier. Pendant sa prière, le ciel s'ouvrit. Le Saint-Esprit, semblable à une colombe, descendit sur lui et l'on entendit Dieu le Père, qui disait dans le ciel: Celui-ci, Jésus-Christ, est mon fils bien-aimé, écoutez-le.

Autrefois le ciel était fermé: Jésus est venu l'ouvrir, Jésus est très saint, il n'a point de péché, il est rempli du Saint-Esprit.

Jésus est le Fils de Dieu, c'est Dieu le Père qui l'a dit: je le crois fermement.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

Orthographe, Grammaire, Rédaction et Vocabulaire

DICTÉE

I

LE CYGNE

Le cygne ressemble à l'oie, mais il est plus grand et plus beau. Il a un long cou qu'il recourbe avec beaucoup de grâce. Le plumage du cygne est d'une blancheur éclatante. Ses pattes sont courtes et spécialement faites pour nager, aussi est-il presque constamment sur l'eau.

EXERCICES

GRAMMAIRE.—1. Faire la liste des noms, des adjectifs et des verbes de la dictée.—2. Mettre la dictée au pluriel: *Les cygnes ressemblent aux oies, mais ils sont plus grands et plus beaux.*—VOCABULAIRE.—Trouver les mots de la même famille que *recourber, plumage, blancheur.*—4. Dites quels sont les mots qui expriment le contraire des mots suivants: *grand, beau, long, éclatant, court, constamment.*

RÉDACTION.—Dites à quel autre animal ressemble le cygne, par quoi il en diffère.—Que savez-vous de son cou, de son plumage, de ses pattes?

II

LE RUISSEAU

Ruisseau, joli ruisseau, tu descends de la montagne entre les cailloux et les herbes; tu sautes par dessus les obstacles, tu t'arrêtes dans les trous et tu murmures gentiment dans la prairie. Sans jamais t'arrêter, tu suis un chemin sinueux qui serpente entre les saules et tourne au coin du grand pré. Petit ruisseau, prends garde, car le marais bourbeux est là-bas qui te réclame tout au fond du vallon.

EXERCICES

Après avoir souligné les noms, les élèves diront ceux qui sont au singulier et ceux qui sont au pluriel.

- Expliquez ce que vous entendez par *chemin sinueux, marais bourbeux*.
- Quelle règle appliquez-vous aux mots *cailloux, trous, marais*?
- Analyser oralement les verbes du texte (mode, temps, personne, nombre).
- Relire la dictée à la deuxième personne du pluriel.

RECITATION

DIEU

Qui dit au soleil sur la terre
D'éclairer tout homme et tout lieu
Qui donne à la nuit son mystère ?
O mes enfants, c'est Dieu.

Qui donne au bosquet son ombrage,
Et quand l'oiseau chante au milieu,
Qui donne à l'oiseau son ramage ?
O mes enfants, c'est Dieu.

Qui donne à vos mères ce charme
De rire à votre moindre jeu,
Pleurant à votre moindre larme ?
O mes enfants, c'est Dieu.

Ce soir, après votre prière,
Quand vous nous aurez dit adieu
Qui fermera votre paupière ?
Enfants! ce sera Dieu.

COURS MOYEN

DEVOIRS D'INVENTION

I

Exercice sur le *complément circonstanciel de moyen*.

Le bûcheron abat les arbres... (*avec quoi?*)—On écrit... (*avec quoi?*)—On se chauffe... (*avec quoi?*)—On laboure la terre... (*avec quoi?*)—Le jardinier taille les arbres... (*avec quoi?*)—Pour mieux conserver ses livres, on les couvre... (*avec quoi?*)

II

Faire une phrase avec chacun des mots suivants :

Cheval, bœuf, mouton, chèvre, porc, chien, chat, éléphant, chameau,—oie, poule, canard, frère, maître, Jésus-Christ.

Exemple:—Le cheval traîne la voiture.

ELOCUTION ET GRAMMAIRE

DICTÉES

I

LA MAISON

Une maison ! Ce mot fait penser à bien de *bonnes* et *douces* choses. La maison, enfants, ce n'est pas seulement, le *toit* qui vous abrite, le toit qui vous réchauffe, c'est le lieu où toute la famille se réunit, où l'on vit tous ensemble. Au dehors, on s'occupe chacun de son côté, le père au travail, les enfants à l'école, aux champs, à la promenade. Mais, à la maison, le soir, aux heures du repos, on se retrouve tous, on se sent au milieu des siens, on est à l'aise ; on dit « chez nous ! »—N'est-ce pas, enfants, qu'on est bien, *serrés* les uns contre les autres, autour du foyer, chacun sa place. La pluie peut tomber, le vent peut souffler, si la nuit est noire, s'il fait froid au dehors, on n'en voit rien, on n'en sent rien. Puis la prière se fait en famille, après quoi chacun va prendre un repos mérité en rêvant aux joies du lendemain.

QUESTIONS.—1. *Bonnes*, *douces*, justifiez le féminin pluriel.—2. *Toit*, un dérivé ?—Par quel mot désigne-t-on tous les habitants de la maison ?—3. *Serrés*, pourquoi ce mot est-il au pluriel puisqu'il se rapporte à *on* ?

II

QUÉBEC EN 1659.

Il était six heures du soir lorsque le navire qui portait *Mgr* de Laval et ses compagnons jeta *l'ancre* devant Québec. Le soleil, fatigué de sa longue course, devait encore de ses rayons *attiéd*is le dôme de notre *promontoire*. Le fort Saint-Louis, la *cathédrale*, l'hôtel des Cent-Associés, le collège des Jésuites, les Ursulines, l'Hôtel-Dieu *baignaient* encore dans la lumière, tandis que les maisons de la rue Sault-à-Matlot, où *résidaient* à cette époque la plupart des citoyens, *réposaient* à l'ombre de la colline. *Mgr* de Laval put contempler à loisir la position de sa ville *épiscopale*, qui devait quelques années plus tard, arracher à Frontenac ce cri d'admiration : « Rien ne m'a paru si beau et si magnifique que la situation de la ville de Québec, qui ne pourrait pas être mieux *postée* quand elle devrait devenir un jour la capitale d'un grand empire. »

L'abbé AUGUSTE GOSSELIN.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Mgr* : abréviation de *monseigneur* ; ce titre est donné aux évêques et aux princes.—*l'ancre* : ne pas confondre avec *l'encre* à écrire.—*attiéd*is : devenus *tièdes*.—*promontoire* : on donne ce nom à un cap élevé.—*cathédrale* : nom donné à l'église de l'évêque dans la ville où il réside.—*baignaient* : pourquoi le pluriel ? Plusieurs sujets.—*résidaient* : même question. Le sujet est *citoyens* qui est au pluriel.—*réposaient* : le sujet ? *les maisons*.—*épiscopale* : adjectif ; indique la qualité

de ce qui se rapporte à *l'évêque*: palais *épiscopal*; ville *épiscopale*; ornements *épiscopaux*; ordonnances *épiscopales*.—*postée*: située, s'accorde avec le pronom *qui* dont l'antécédent est *ville*.

RECITATION

Exercice de mémoire

AUX MOISSONNEURS

Moissonneurs, sans plaindre vos peines (1)
Cueillez le blé mûr dans les plaines,
Le blé, notre bien le plus cher.
Ce grain d'or (2) sous sa pâle écorce,
C'est le germe de notre force (2)
C'est notre sang et notre chair.

Pour le pauvre, en liant la gerbe,
Laissez quelques épis dans l'herbe;
Qu'il glane un peu de ce bon grain.
Pussions-nous, dans un champ prospère,
Voir tous les fils du même père
Unis autour du même pain!

LAPRADE.

EXPLICATIONS

Explication du morceau.—Dans la première strophe, le poète exhorte le moissonneur au travail, lui montrant quelle est l'importance de sa mission; le cultivateur fait croître le blé qui, transformé en pain, nous donne le sang, la chair, c'est-à-dire la vie.

Dans la deuxième strophe, il engage le moissonneur à se montrer charitable en laissant quelques épis dans l'herbe pour le pauvre glaneur. Il voudrait voir les enfants du cultivateur travailler en commun et partager fraternellement le même pain. Il voudrait voir l'union et la concorde régner parmi les hommes.

EXPLICATIONS SUR LE TEXTE

(1) *Sans plaindre vos peines*, c'est-à-dire sans les regretter.

(2) *Grain d'or*. On l'appelle ainsi parce qu'il est comme l'or, un bien très précieux.

(3) Le blé est le *germe* de notre force parce que transformé en pain, il forme notre principal et notre meilleur aliment.

Diction.—Le morceau doit être dit sur un ton d'exhortation, de prière.

REDACTION

QUESTION

Dites quelles sont les plantes qui poussent dans les champs et dans les jardins et à quoi servent ces plantes.

RÉPONSE

Dans les champs poussent le blé, le seigle, l'orge, qui servent à faire du pain. Il y pousse aussi de l'avoine que l'on donne à manger aux chevaux, du maïs ou blé-d'inde, qui servent à la nourriture des bestiaux. On y cultive encore des betteraves. Les betteraves sont de grosses racines avec lesquelles on fait du sucre, en quelques endroits. Dans notre pays on s'en sert surtout pour nourrir les vaches.

Dans les jardins on cultive des légumes tels que les pois, les carottes, les choux, les pommes de terre (patates), qui servent à notre nourriture. On y plante des arbres qui donnent des fruits comme les pruniers, les pommiers, les cerisiers. On y cueille aussi de jolies fleurs.

COURS SUPÉRIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉES

I

MORT DE GARAKONTIÉ (chef iroquois)

Se voyant bien âgé et pour ainsi dire sur le bord de la tombe, *Garakontié*, voulut donner ce que les sauvages appelaient leur « festin d'adieu. » Il réunit donc dans sa modeste demeure tous les hommes, les plus *considérables* de sa nation. Trop faible pour parler lui-même, il *chargea* deux des convives de dire de sa part, tant aux anciens qu'aux jeunes gens, qu'il les *exhortait* à respecter toujours le gouverneur du Canada et à vivre en bonne intelligence avec les Français. Il les *conjurait* de se faire tous chrétiens.

Se tournant du côté du *P. Lamberville* : « Vous *écrirez*, dit-il, à M. le gouverneur, qu'il perd le meilleur serviteur qu'il avait parmi les Iroquois; et je *supplie* Mgr l'évêque qui m'a baptisé et tous les missionnaires de prier Dieu pour moi. » Puis, recueillant les derniers efforts de sa *voix*, il proposa la santé de Mgr de Laval, dont il avait toujours admiré la charité à son égard et envers ceux de sa nation. Ce fut sa dernière parole publique.

Les convives s'étant *retirés* : « Il faut donc enfin nous séparer, dit-il au Père, je le veux bien puisque j'espère aller au ciel. » Après la récitation du chapelet, il dit : « Voilà que *je me meurs*. » Puis il rendit paisiblement l'esprit.

Ce grand homme avait demandé deux choses la veille de sa mort : être enterré à la française; puis avoir sur sa tombe une croix très élevée, afin qu'on la *vît* de loin et que l'on se *souvînt* qu'il avait été chrétien. Français et chrétien ! tel est l'idéal qu'avait rêvé pour lui-même cet illustre capitaine. Voilà à quelle hauteur les jésuites et Mgr de Laval avaient *élevé* la religion et la France dans l'esprit des sauvages qu'ils convertissaient à Dieu.

L'abbé AUGUSTE GOSSELIN.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Garakontié* : on écrit aussi *Garakonthié*. Célèbre chef iroquois, diplomate habile, le premier qui se convertit et fut baptisé par Mgr de Laval.—*tous* : donnez les différents acceptions du mot *tout*? adjectif indéfini; pronom indéfini, adverbe, nom.—*considérables* : importants, remarquables par leurs qualités, leurs talents, les services rendus.—*chargea* : rappeler la remarque sur les verbes en *cer* et en *ger*.—*exhortait* : pressait vivement, excitait, engageait.—*conjurait* : priait avec instance.—*P. Lamberville* : *P.* signifie *père*, titre donné aux prêtres qui appartiennent à un ordre religieux. *Lamberville* : missionnaire jésuite très célèbre.—*écrirez* : faites donner les temps primitifs.—*supplée* : donnez la 1^{ère} pers. du plur. imparf. de l'indicatif? nous *supplions*, même personne subj. présent : que nous *supplions*.—*Mgr* : abréviation de *Monseigneur*.—*voix* : donnez les homonymes : *voie*, chemin; *vois*, *voit*, *voie*, *voient* du verbe *voir*.—*retirés* : justifiez le pluriel : le verbe est réfléchi, l'auxiliaire *être* est mis pour avoir, accord du participe avec le complément direct *s'*

(*se*) qui remplace *convives* pluriel et précède le participe.—*je me meurs*: *se mourir* signifie être près de mourir, *je me meurs* signifie donc *je vais mourir dans un instant*.—à la française: à la manière des Français.—*vît, souvînt*: ces deux verbes sont à l'imparfait du subjonctif, l'accent circonflexe à la 3e personne distingue ce temps du passé défini.—*élevé*: pourquoi invariable? le compl. direct *la religion et la France* suit le participe.

ANALYSE

Se voyant bien âgé et pour ainsi dire sur le bord de la tombe, Garakontié voulut donner ce que les sauvages appelaient leur « festin d'adieux. »

Deux propositions:

PRINCIPALE: *Se voyant bien âgé et pour ainsi dire sur le bord de la tombe, Garakontié voulut donner ce.*

COMPLÉTIVE DÉTERMINATIVE de *ce*: *que les sauvages appelaient leur « festin d'adieux. »*

— *se voyant* équivaut à *qui se voyait*; car on pourrait commencer ainsi: *Garakontié qui se voyait*. *Qui se voyait* serait une complétive circonstancielle; donc *se voyant* est un compl. circonstanciel de *voulut*: quand *voulut-il*? (En) *se voyant*.

— *âgé*: compl. attributif de *se*.

— *pour ainsi dire*: locution adverbiale.

— *bord*: compl. circ. de lieu du mot *arrivé* ou autre équivalent sous-entendu. Ce sous-entendu est lié à *âgé* par la conjonction *et*, il est aussi compl. attributif de *se*.

— *festin*: compl. attributif ou qualificatif de *que*.

Les principales difficultés étant vues, analyser tous les mots de la phrase.

II

LA SITUATION MATÉRIELLE DES CANADIENS APRÈS LA CONQUÊTE

Qu'est devenu le Canada sous un gouvernement si *différent* de celui auquel il obéissait sous la domination de la France?

La population, que les combats y *avaient diminuée*, s'est sensiblement accrue, et on l'estime *aujourd'hui* à trois cent mille âmes. La province n'a pas *dû* cette augmentation à de nouveaux colons; c'est la paix, c'est la multiplication des travaux utiles qui a produit cet heureux événement. Les premières années de tranquillité *ont servi* à retirer la colonie de cette espèce de *chaos*, où une guerre malheureuse et destructive l'avait *plongée*. Les améliorations n'ont pas *tardé* à suivre.

En changeant de domination, le Canadien a oublié ses *anciens penchants*; les exercices de la guerre, qu'il ne faisait plus, ne lui ont pas semblé mériter son attention; les ressources *précaires* de la chasse ont été laissées de côté, et *l'agriculture*, qui s'est élevée sur leurs ruines, a fait des progrès assez sensibles. D'abondantes moissons sont venues couronner les travaux du laboureur, les troupeaux se sont multipliés, l'aisance s'est accrue en même temps, et le pays a pu *exporter* plusieurs des articles qu'il était obligé de faire venir des marchés étrangers, sous *l'ancien régime*.

Dr JACQUES LABRIE, (1784-1831)

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*différent*: adj.; *différant*, part. présent; *différend*: nom.—*avaient diminuée*, justifiez l'orthographe: sujet: *combats* pluriel; complément direct: *que* dont population est l'antécédent et qui précède le participe.—*aujourd'hui*: l'auteur écrivait cela il y trois quarts de siècle; la population est bien plus grande actuellement.—*dû*: participe passé du verbe *devoir*, prend l'accent circonflexe seulement à la forme du masculin singulier.—*ont servi*: donnez le prés. de l'ind. de ce

verbe: je *sers*, tu *sers*, il *sert*, nous *servons*, vous *servez*, ils *servent*. Ne pas confondre avec je *serre*, tu *serres*, il *serre*, du verbe *serrer*.—*chaos*: état dans lequel tout est bouleversé, en désordre. Ne pas confondre avec *cahot*, secousse.—*plongée*: accord avec *l'* (la) la colonie.—*tardé*: invariable, pas de compl. direct.—*anciens penchants*: donnez une expression équivalente: *anciennes inclinations*.—*précaires*: incertaines, peu stables, sur lesquelles on ne peut compter.—*agriculture*: culture de la terre. Donnez d'autres mots terminés par le radical *culture*: *horticulture*, culture des fleurs; *apiculture*, culture, éducation des abeilles; *ostréiculture*: soins donnés aux huîtres pour favoriser leur multiplication; etc.—*exporter*: porter au dehors du pays; le contraire est *importer*.—*l'ancien régime*: remplacez par une expression équivalente dans le cas présent: sous la *domination française*.

ANALYSE

Les premières années de tranquillité ont servi à retirer la colonie de cette espèce de chaos, où une guerre malheureuse et destructive l'avait plongée.

Deux propositions

PRINCIPALE: *Les premières années... espèce de chaos.*

COMPLÉTIVE DÉTERMINATIVE de chaos: *où une guerre... l'avait plongée.*

— *retirer*: compl. ind. de *ont servi*.

— *espèce*: compl. ind. de *retirer*.

— *où*: pron. conjonctif (ou relatif) (*dans lequel*) compl. circ. de *avait plongée*.

Les principales difficultés étant vues, il est facile d'analyser tous les mots de la phrase.

RECITATION

LA PATRIE CANADIENNE

Canada, terre sainte où resplendit la foi,
Terre de dévouement, de gloire et de vaillance,
A tes fertiles bords sourit la Providence,
Et du haut de son trône, un Dieu veille sur toi.
A tes mâles enfants il donna le courage,
Les moissons à ton sol, à tes bois le feuillage,
Et le bras valeureux qu'anime un noble essor,
En creusant ton entraille y découvre un trésor;
De ses plus riches dons t'a comblé la nature,
Tu portes dans ton sein ta puissance future.

O. CRÉMAZIE.

VOCABULAIRE

Employez les mots suivants: 1° comme complément déterminatif; 2° comme sujet; 3° attribut; 4° complément direct; 5° complément indirect; 6° complément circonstanciel.

CŒUR: 1. COMPLÉMENT DÉTERMINATIF: La paix du *cœur* est un trésor précieux.

2. SUJET: Le *cœur* est le chef-d'œuvre de la Providence.

3. ATTRIBUT: La capitale est le *cœur* du royaume.

4. COMPL. DIR.: Enfant, conserve toujours ton *cœur* pur.

5. COMPL. INDIR.: Ne demandez pas de dévouement à un *cœur* égoïste.

6. COMPL. CIRC.: Pécher, c'est blesser Dieu au *cœur*.

Enseignement anti-alcoolique

PHRASE À ANALYSER AU TABLEAU

Le vin est de Dieu mais l'ivresse est du démon.

Dans cette phrase, deux propositions principales rattachées par la conjonction de coordination *mais*.

Le mot *vin* est le sujet de la première proposition, le verbe *est* et l'attribut *venant*, sous entendu. Car le verbe *être* est employé ici pour *venir*. On détruit le gallicisme en rétablissant l'ellipse: *Le vin vient de Dieu*. Même remarque pour la deuxième proposition.

Faire analyser grammaticalement chaque mot.

DICTÉE

L'alcool, d'après les hommes de la science est un poison violent et corrosif. Pris à l'état de pureté il détermine la mort en très peu de temps. Ajoutez-y de l'eau, du sucre et tout ce que vous voudrez, l'alcool n'en reste pas moins un poison qui ne peut être introduit dans le système sans y apporter le désordre. C'est un poison traître; *le vin entre agréablement, mais à la fin il mordra comme un serpent*. (Prov., XXIII, 31.) Il cache son action délétère sous des apparences trompeuses, s'insinue peu à peu dans toute l'économie et y fait un travail de destruction.

L'abbé C. LAROQUE.

Remarque:—Expliquer aux élèves le sens des mots *hommes de la science, poison corrosif, état de pureté, le système, action délétère, s'insinue, l'économie*.

MATHÉMATIQUES, ARITHMÉTIQUE, CALCUL MENTAL

168. Un menuisier emploie 30 planches sur 87 qu'il avait : combien lui en reste-t-il ?
169. Combien y a-t-il de jours du 10 au 27 du même mois ?
170. Une ménagère n'a plus que 30 verges de coton d'une pièce qui en contenait 85 : combien de verges a-t-elle employées ?
171. Il y a 20 élèves absents dans une école de 98 élèves : combien d'enfants sont présents ?
172. Pendant une épidémie, il est mort 30 personnes dans un village de 99 habitants : combien reste-t-il d'habitants ?
173. On employait 97 ouvriers ; on en a renvoyé 40 : à combien le nombre d'ouvriers est-il réduit ?
174. Un peintre a reçu \$50 sur un travail estimé \$87 : quelle somme lui redoit-on ?
175. La largeur d'un champ est de 30 verges, et sa longueur, de 78 verges : de combien de verges la plus grande dimension surpasse-t-elle la plus petite ?

176. Un marchand avait acheté 93 verges de coton ; il en a vendu 50 verges : combien lui en reste-t-il ?

177. Un épicier achète le 1^{er} avril 95 livres de sucre ; à la fin du mois, il lui en reste 20 : combien a-t-il vendu de livres ?

PROBLEMES SUR LES QUATRE OPERATIONS

86. Trois personnes se partagent une somme de \$36960. La première en prend le tiers, la deuxième le quart et la troisième le reste. Quelle est la part de chacune ?

Solution :— $\$36960 \div 3 = \12320 , la part de la 1^{ère}.

$\$36960 \div 4 = \9240 , la part de la 2^{ème}.

$\$12320 + \$9240 = \$21560$, la somme totale prise par les deux premières personnes.

$\$36960 - \$21560 = \$15400$, la part de la 3^{ème}.

87. Le propriétaire d'une maison a 18 fenêtres à faire vitrer. Lorsque ce travail est terminé, il paye \$20.16. Combien chaque fenêtre renferme-t-elle de carreaux, si chaque carreau coûte \$0.14 ?

Solution :— $\$20.16 \div .14 = 144$ carreaux ; $144 \div 18 = 8$, le nombre de carreaux dans chaque fenêtre.

88. Une boîte de plumes en contient 12 douzaines et coûte 48 centins. Combien aura-t-on de plumes pour un centin ?

Solution :— Dans 1 boîte il y a 12 fois 12 plumes, c'est-à-dire, 144 plumes ; $144 \div 48 = 3$. Réponse, 3 plumes pour 1 centin.

89. Un cultivateur possède 586 moutons qu'il veut vendre \$2518.80. Il en vend d'abord 245 à \$3.60 par tête. Combien doit-il vendre chacun de ceux qui lui restent ?

Solution :— $\$3.60 \times 245 = \882 , ce que rapporte la vente des 245.

$\$2518.80 - \$882 = \$1636.80$, ce que la vente des moutons qui restent doit lui rapporter.

$586 - 245 = 341$, nombre de moutons qui restent.

$\$1636.80 \div 341 = 4.80$, le prix de vente de chacun des moutons qui restent.

90. Une couturière gagne 72 centins par jour. Elle ne travaille que 210 jours par an, et parvient néanmoins à économiser \$23.45 par an. Combien dépense-t-elle par jour ?

Solution :— $\$0.72 \times 210 = \151.20 , ce qu'elle gagne en tout.

$\$151.20 - \$23.45 = \$127.75$, ce qu'elle dépense par an.

$127.75 \div 365 = \$0.35$, ce qu'elle dépense par jour.

91. Un bon ouvrier gagne \$1.80 par jour qu'il travaille, et sa dépense journalière est de \$1.12. Combien doit-il travailler de jours par an pour économiser \$147.40 ?

Solution :— $\$1.12 \times 365 = \408.80 , la dépense totale pour lui et sa famille par an. Il doit donc gagner par an $\$408.80 + \$147.40 = \$556.20$. Gagnant $\$1.80$ par jour, il lui faudra donc travailler autant de jours qu'il y a de fois $\$1.80$ en $\$556.20$. $\$556.20 \div \$1.80 = 309$ jours.

92. Un marchand achète 876 moutons à $\$11$ la paire. Il perd 23 moutons par suite de maladie. Combien devra-t-il revendre chacun des moutons restant pour gagner $\$513.25$?

Solution :— Chaque mouton coûte au marchand $\$11 \div 2 = \5.50 . Les 876 coûtent $\$5.50 \times 876 = \4818 . Il doit gagner $\$513.25$. Il doit donc vendre ce qui lui reste de moutons $\$4818 + \$513.25 = \$5331.25$. Il lui reste 876 moutons moins 23 moutons = 853 moutons. Le prix de vente de chaque mouton sera de $\$5331.25 \div 853 = \6.25 . Rép.

93. Un marchand a acheté 176 verges de drap à $\$2.25$ la verge, qu'il a revendues à $\$3.20$ la verge, et 240 verges d'un autre drap à $\$3.60$ la verge, qu'il a revendues $\$4.25$ la verge. Combien a-t-il gagné en tout ?

Solution :— $\$3.20 - \$2.25 = \$0.95$, le gain sur une verge du 1er drap. $\$0.95 \times 176 = \167.20 , le gain total sur le 1er drap.

$\$4.25 - \$3.60 = \$0.65$, le gain sur 1 verge du 2ème drap.

$\$0.65 \times 240 = \$156.$, le gain total sur le 2ème drap.

$\$167.20 + \$156. = \$323.20$, le gain total. Rép.

94. Une femme fait de la dentelle qui lui est payée 96 centins la verge. Elle en fait 2 verges en 3 jours ; combien gagne-t-elle en un mois de 27 jours de travail ?

Solution :— Elle fait autant de fois 2 verges qu'il y a de fois 3 jours en 27 jours. $27 \div 3 = 9$. Donc elle fait 9 fois 2 verges, c'est-à-dire 18 verges. $\$0.96 \times 18 = \17.28 . Rép.

95. Pour faire une douzaine de chemises, il faut 30 verges de coton à 25 cts la verge. Si la façon et les fournitures sont de $\$1.95$ par demi-douzaine, à combien revient une chemise ?

Solution :— $\$0.25 \times 30 = 7.50$, le prix du coton pour une douzaine de chemises.

$\$1.95 \times 2 = \3.90 , ce que coûtent la façon et les fournitures d'une douzaine de chemises.

$\$7.50 + \$3.90 = \$11.40$, le prix total d'une douzaine de chemises.

$\$11.40 \div 12 = \0.95 , le prix d'une chemise.

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

I. Trouvez la somme de $12 \frac{3}{8}$, $7 \frac{5}{6}$, $11 \frac{2}{3}$, $8 \frac{7}{12}$, $15 \frac{17}{24}$.

Solution :— *Remarque*.— Ne transformez pas les nombres entiers en fractions avant d'opérer. On nous objectera peut-être que la réponse se trouve aussi bien en suivant ce procédé qu'en suivant celui que nous conseillons. Nous admettons que la réponse se trouve, mais nous nions qu'elle se

trouve aussi facilement ou aussi sûrement. En changeant les nombres entiers en fractions, il y a plus de multiplications, les numérateurs sont des nombres beaucoup plus grands, il y a plus de chiffres et par conséquent il y a beaucoup plus de danger de se tromper. Nous parlons d'expérience, nous avons corrigé assez d'épreuves d'examen depuis une huitaine d'années pour savoir ce qui arrive à la plupart de ceux et de celles qui, en résolvant des problèmes de cette espèce, changent les entiers en fractions.—Nous osons dire à ceux qui enseignent l'addition par ce procédé qu'ils sont incapables d'appuyer leur manière de faire d'une seule raison valable. Pourquoi changer 12, 7, 11, 8, et 15 en 8ièmes, 6ièmes, tiers, 12ièmes, 24ièmes avant d'additionner. Nous allons résoudre d'abord d'après le procédé que nous conseillons fortement de suivre, comme étant le plus facile, le plus court et le plus raisonnable, puis nous donnerons l'autre solution :

$$3/8 + 5/6 + 2/3 + 7/12 + 17/24 ;$$

Le plus petit multiple commun des dénominateurs, 8, 6, 3, 12, 24, est 24. Dans le cas actuel il s'agit de changer toutes les fractions données en 24ièmes, à part la dernière qui se compose déjà de 24ièmes.

Dans 1 entier, il y a vingt-quatre 24ièmes ; dans 1/8 d'entier, il y a trois 24ièmes, et dans 3/8, il y en a 9

Dans 1 entier il y a vingt-quatre 24ièmes ; dans 1/6 d'entier il y a quatre 24ièmes, et dans 5/6, il y en a 20

Dans 1 entier, il y a vingt-quatre 24ièmes ; dans 1/3 d'entier il y a huit 24ièmes, et dans 2/3, il y en a 16

Dans 1 entier, il y a vingt-quatre 24ièmes ; dans 1/12 d'entier, il y a deux 24ièmes, et dans 7/12, il y en a 14

Les 17/24 sont déjà des 24ièmes. 17

Total. 76/24

$$76/24 = 3 \frac{4}{24} = 3 \frac{1}{6}. \quad 12 + 7 + 11 + 8 + 15 + 3 \frac{1}{6} = 56 \frac{1}{6} \text{ R.}$$

Autre solution :— (Nous ne répétons pas le raisonnement à faire en changeant les différentes fractions en 24ièmes.)

$$12 \quad 3/8 = 99/8 = \text{en } 24\text{ièmes, } 297$$

$$7 \quad 5/6 = 47/6 = \text{en } 24\text{ièmes, } 188$$

$$11 \quad 2/3 = 35/3 = \text{en } 24\text{ièmes, } 280$$

$$8 \quad 7/12 = 103/12 = \text{en } 24\text{ièmes, } 206$$

$$15 \quad 17/24 = 377/24 = \text{en } 24\text{ièmes, } 377$$

$$\text{Total} = 1348/24 = 56 \frac{4}{24} = 56 \frac{1}{6} \text{ R.}$$

2. De 3843 $3/8$ retranchez 1421 $1/6$.

Solution :— (Dans ce cas aussi nous donnons deux solutions ; on constatera aisément que la 1ère est de beaucoup préférable à l'autre.)

Le plus petit multiple commun des dénominateurs 8 et 6 est 24. Il s'agit donc de changer $3/8$ et $1/6$ en 24ièmes, ce que l'on trouve en suivant le raisonnement indiqué dans le problème précédent.

$$3843 \frac{3}{8} - 1421 \frac{1}{6} = 3843 \frac{9}{24} - 1421 \frac{4}{24} = 2422 \frac{5}{24}. \text{ Rép.}$$

$$\text{Autre solution : — } 3843 \frac{3}{8} = 30747/8 = \text{en 24ièmes } 92241$$

$$1421 \frac{1}{6} = 8527/6 = \text{en 24ièmes } 34108$$

$$\text{Il reste} \qquad \qquad \qquad \underline{58133/24}$$

$$= 2422 \frac{5}{24}.$$

3. De $8756 \frac{4}{15}$ retranchez $3542 \frac{8}{9}$.

Première solution : — Le plus petit multiple commun de 15 et 9 est 45.

$$8756 \frac{4}{15} - 3542 \frac{8}{9} = 8756 \frac{12}{45} - 3542 \frac{40}{45}.$$

La seule difficulté que la solution présente se trouve ici, et ce n'en est pas une pour toute personne qui résout les problèmes d'arithmétique d'une manière intelligente et non pas mécaniquement. $40/45$ est une fraction plus grande que $12/45$; il est donc impossible de retrancher la 1re de ces deux fractions de l'autre. S'il n'y avait que les fractions en question le problème serait un non-sens. Mais il y a les nombres entiers. Que fait un homme qui a \$10 et à qui on demande le paiement de 25cts. Fait-il changer les \$10 en pièces de 25 cts. Il fait changer \$1 de la somme totale en pièces de 25 cts et il paye la dette avec une des 4 pièces contenues dans la piastre changée. Il lui reste donc \$9 non changées et trois 25cts. C'est exactement la voie à suivre dans la solution de la soustraction qui nous occupe. Du nombre 8756 nous prenons (a) 1 unité qui vaut $45/45$; $45/45$ ajoutés à $12/45 = 57/45$; $40/45$ de $57/45$ il reste $17/45$; il y a maintenant à soustraire les entiers 3542 de 8755, et non 8756, ce qui donne 5213.

En résumé nous avons :

$$8756 \frac{4}{15} - 3542 \frac{8}{9} = 8756 \frac{12}{45} - 3542 \frac{40}{45} = 8755 \frac{57}{45}$$

$$- 3542 \frac{40}{45} = 5213 \frac{17}{45}. \text{ Rép.}$$

Autre solution.

$$8756 \frac{4}{15} = 131344/15 = 394032/45 ;$$

$$3542 \frac{8}{9} = 31886/9 = 159430/45 ;$$

$$\text{Le reste} \qquad \qquad \qquad = 234602/45 = 5213 \frac{17}{45} \text{ Rép.}$$

4. Quand on a vendu les $3/4$ d'une caisse d'oranges, on en jette 8 qui sont avariées, et il y en a 64 à vendre valant 1ct la pièce. Les premières se sont vendues 2cts. Combien retira-t-on de la vente totale ?

Solution : — Après la vente des $3/4$ de la caisse il restait 8 oranges + 64 = 72. Donc $1/4$ de la caisse = 72, et les $3/4$ de la caisse vendus à 2cts pièce = $72 \times 3 = 216$; $\$0.02 \times 216 = \4.32 , ce que les $3/4$ de la caisse ont rapporté.

$\$0.01 \times 64 = \0.64 , ce que le reste de la caisse a rapporté. $\$4.32 + \$0.64 = \$4.96$ Rép.

5. On a acheté une pièce de drap de 75 verges à \$2.75 la verge. On

(a) Dans ce cas le mot prendre est préférable à celui d'emprunter ; celui qui emprunte est tenu de remettre, or ici nous ne remettons rien.

veut faire en la vendant, un bénéfice de \$27.75. Pour cela, on en vend d'abord $\frac{2}{5}$ à \$3 la verge ; quel prix par verge devra-t-on faire payer le reste ?

Solution : — $\$2.75 \times 75 = \206.25 , le coût total.

$\$206.25 + \$27.75 = \$234$, le prix de vente totale.

$\$3 \times \frac{2}{5}$ de 75 = \$90, ce que rapporte les $\frac{2}{5}$ de 75 verges.

Il reste $\frac{3}{5}$ de 75 = 45 verges.

$\$234 - \$90 = \$144$. Les 45 verges doivent rapporter \$144

$\$144 \div 45 = \3.20 , le prix qu'il faut faire payer 1 vge du reste.

6. On achète une maison et une terre pour la somme de \$4400. La maison coûte les $\frac{3}{8}$ de la terre, qui contient 8 acres $\frac{3}{4}$. Quel est le prix de la maison et celui d'une acre ?

Solution : — Soit $\frac{8}{8}$ le prix de la terre, alors $\frac{3}{8}$ le prix de la maison, et $\frac{8}{8} + \frac{3}{8} = \frac{11}{8}$ le prix des deux.

$\frac{11}{8}$ du prix de la terre = \$4400.

$\frac{1}{8}$ du prix de la terre = $\$4400/11$.

$\frac{8}{8}$ du prix de la terre = $(4400/11) \times 8 = \$3200$, prix de la terre.

$\frac{3}{8}$ du prix de la terre = $(4400/11) \times 3 = \$1200$, prix de la maison.

$\$3200 \div 8 \frac{3}{4} = \$3200 \div \frac{35}{4} = \$3200 \times \frac{4}{35} = \$365.71 \frac{3}{7}$, le prix d'une acre.

7. Les $\frac{2}{3}$ d'une terre sont plantés en froment ; les $\frac{2}{9}$ en avoine et le reste en pommes de terre ; la première partie surpasse la deuxième de 20 acres. On demande l'étendue totale de la terre et l'étendue de chaque partie.

Solution : —

$\frac{2}{3}$ de la terre — $\frac{2}{9}$ de la terre = 20 acres.

$\frac{6}{9}$ de la terre — $\frac{2}{9}$ de la terre = 20 acres.

Donc $\frac{4}{9}$ de la terre = 20 acres.

$\frac{1}{9}$ de la terre = $20/4 = 5$ acres.

$\frac{9}{9}$ de la terre = $5 \times 9 = 45$ acres, l'étendue de

la terre.

Les $\frac{2}{3}$ de 45 = 30, la partie en froment.

Les $\frac{2}{9}$ de 45 = 10, la partie en avoine.

$45 - (30 + 10) = 45 - 40 = 5$, la partie en pommes de terre.

REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

REMARQUE.— Dans le calcul de l'escompte et de l'intérêt on compte toujours l'année du calendrier, c'est-à-dire 365 jours. C'est la loi du pays. Dans toutes les tables d'intérêt en usage dans les banques du Canada, l'intérêt pour 1 jour est égal à un 365ième de ce qu'il serait pour an. C'est à tort que certains traités d'arithmétique, dans la solution des problèmes d'escompte, etc., ne comptent que 360 jours par an, se basant sur ce qu'ils appellent l'année commerciale. Cette coutume empruntée de la France et des États-Unis, n'est pas admise au Canada. Nous admettons parfaitement que c'est plus fa-

cile de calculer en comptant 360 jours par année, et 30 jours par mois ; nous irons même plus loin dans nos concessions ; nous verrions avec la plus grande satisfaction le procédé adopté ici, mais pour cela il faudrait une loi spéciale du Gouvernement Fédéral, pour légaliser cette IRRÉGULARITÉ.

1. Quel est l'intérêt de \$175214 pour 7 ans, 8 mois, 25 jours à 4 1/2 %

Solution :— $\$175214 \times .045 = \7884.63 , intérêt pour 1 ans.

$\$7884.63 \times 7 \frac{2}{3} = \60448.83 , intérêt pour 7 ans, 8 mois ou $7 \frac{2}{3}$ ans.

$(\$7884.63 \times 25) \div 365 = \540.04 , intérêt pour 25 jours.

$\$60448.83 + \$540.04 = 60988.87$. Rép.

2. En vendant une maison \$2700 j'ai perdu $14 \frac{2}{7}$, quel prix aurais-je dû la vendre pour gagner $16 \frac{2}{3}$ %

Solution :— Si la maison avait coûté \$1.00, je l'aurais vendue \$1.00 — $\$.14 \frac{2}{7} = \$.85 \frac{5}{7}$. Chaque somme de $\$.85 \frac{5}{7}$ reçue représente \$1 payée. J'ai payé autant de fois \$1. qu'il y a de fois $\$.85 \frac{5}{7}$ dans \$2700. $\$2700.00 \div \$.85 \frac{5}{7} = 3150$ fois : Donc la maison avait coûté 3150 fois \$1, ou \$3150.

Si la maison avait coûté \$1, pour gagner $16 \frac{2}{3}$ % il faudrait la vendre $\$1.16 \frac{2}{3}$. La maison avait coûté \$3150, pour gagner $16 \frac{2}{3}$ % il aurait fallu la vendre 3150 fois $\$1.16 \frac{2}{3} = \3675 .

3. J'ai de la soie qui me coûte \$4 la verge. Quel prix devrais-je demander pour cette soie afin de pouvoir diminuer le prix demandé de $16 \frac{2}{3}$ %, pour comptant, et malgré cette diminution réaliser un bénéfice de 25 % ?

Solution :— Pour réaliser un bénéfice de 25 % il faut vendre \$1.25 ce qui a coûté \$1. Ce qui a coûté \$4 doit être vendu 4 fois \$1.25 = \$5, le prix de vente.

Si je demande \$1, je recevrai \$1 — $\$.16 \frac{2}{3} = \$.83 \frac{1}{3}$. Pour recevoir \$5 il faudra demander autant de fois \$1 qu'il y a de fois $\$.83 \frac{1}{3}$ dans \$5. $\$5 \div .83 \frac{1}{3} = 6$. Il faudra donc demander 6 fois \$1, ou \$6. Rép.

4. Un billet escompté à une banque pour 63 jours à 6 % m'a rapporté \$2543.385 ; pour quelle somme ce billet était-il fait ?

Solution :— L'escompte de \$1 pour 63 jours à 6 % = $(.06 \times 63) \div 365 = \$.01036$.

Un billet de \$1 escompté pour 63 jours rapporte donc \$1 — $\$.01036 = \$.98964$.

Le billet dont il s'agit était pour autant de fois \$1 qu'il y a de fois $\$.98964$ en \$2543.385.

$\$2543.385 \div \$.98964 = \$2570.01$. Rép.

5. Deux marchands de bœufs louent une propriété pour \$130 ; le 1er met 150 bœufs pendant 3 mois ; le 2ème, 80 bœufs pendant 6 mois. Quelle somme chacun doit-il payer ?

Solution :— Le loyer à payer pour 150 bœufs pendant 3 mois = le loyer de 3 fois ce nombre de bœufs pendant 1 mois, ou 450.

Le loyer à payer pour 80 bœufs pendant 6 mois = le loyer de 6 fois ce nombre de bœufs pendant 1 mois, ou 480.

En résumé : Le loyer à payer par le premier, est celui de 450 bœufs pendant 1 mois ; le loyer à payer par le 2ème, est celui de 480 bœufs pendant 1 mois.

$450 + 480 = 930$. Pour 930 bœufs il faut payer \$130

Pour 1 bœuf il faut payer $130/930$

Pour 450 bœufs il faut $(130/930) \times 450 = \$62.90$

ce que le premier doit payer.

Pour 480 bœufs il faut payer $(130/930) \times 480 = \$67.10$, ce que le deuxième doit payer.

PROBLEMES AGRICOLES

1. Un cultivateur possède 114 livres de trèfle qu'il désire semer à raison de 12 livres par arpent, combien pourra-t-il ensemer d'arpents ?

Solution :— $114 \div 12 = 9 \frac{1}{2}$. *Rép.* $9 \frac{1}{2}$ arpents.

2. Dans un champ ayant la forme d'un trapèze dont les bases sont de 150 et 44 verges, et la hauteur de 125 verges, on a récolté 280 bottes de fourrage par arpent. Ce fourrage a été vendu sur le pied de \$8.75 la tonne. Quelle somme a-t-on reçue ?

Solution :— $(150 + 44) \times 125/2 = 12125$ verges, surface du champ en verges.

$(12125 \times 280) \div 3600 = 943 \frac{1}{18}$ bottes de foin en tout.

Une botte de foin pèse 15 livres ; une tonne, 2000 livres.

$(943 \frac{1}{18} \times 15) \div 2000 = 7.072 \frac{11}{12}$ tonnes.

$\$8.75 \times 7.073 = \61.88 *Rép.*

3. Un cultivateur a récolté 1648 livres de graine de luzerne sur 7 arpents de terre. Combien a-t-il retiré pour 100 livres, sachant qu'il a vendu le tout pour \$296.64 ?

Solution :— $(296.64 \times 100) \div 1648 = \18 . par 100 livres. *Rép.*

4. Un cultivateur a vendu le $\frac{1}{3}$ de sa récolte de pois à \$0.90 le minot, le $\frac{1}{4}$ à \$0.80, et le reste qui a été de 75 minots à \$0.87 $\frac{1}{2}$. Quel a été le produit total de la récolte ?

Solution :— $\frac{1}{3} + \frac{1}{4} = \frac{7}{12}$. Le reste = $\frac{12}{12} - \frac{7}{12} = \frac{5}{12} = 75$ minots. $\frac{1}{12} = 75/5$; $12 = (75/5) \times 12 = 180$, la récolte entière.

$\frac{1}{3}$ de 180 à \$0.90 = \$54.

$\frac{1}{4}$ de 180 à \$0.80 = \$36.

$\frac{5}{12}$ de 180 à \$0.87 $\frac{1}{2}$ = \$65.62 $\frac{1}{2}$

Produit total de la récolte \$155.62 $\frac{1}{2}$. *Rép.*

5. Une terre a donné 44000 livres de carottes fourragères. Combien de temps peut durer ce produit pour un troupeau de 30 bêtes à cornes en donnant à chacune 20 livres par jour ?

Solution :— $20 \times 30 = 600$ livres ce qu'il faut pour 1 jour. $44000 \div 600 = 73 \frac{1}{3}$ jours.

ALGÈBRE

43. Un oncle laisse en mourant \$29000 qui doivent être partagées entre ses 5 neveux, et a stipulé dans son testament que la part de chacun d'eux doit être en raison inverse de son âge. On demande quelles seront les 5 parts, sachant que le premier neveu est âgé de 30 ans, le deuxième de 20 ans, le troisième de 18 ans, le quatrième de 12 ans et le cinquième de 10 ans.

Solution: Soit x la part du 5e; alors celle du 4e est $10x/12 = 5x/6$; celle du 3e, $10x/18 = 5x/9$; celle du 2e, $10x/20 = x/2$; celle du 1er, $10x/30 = x/3$.

$$x + 5x/6 + 5x/9 + x/2 + x/3 = \$29000.$$

Multipliant par 18 on a: $18x + 15x + 10x + 9x + 6x = \$522000.$

$$\text{D'où } \dots\dots\dots 58x = \$522000$$

$$x = \$522000/58 = \$9000, \text{ le 5e.}$$

$$5x/6 = 5/6 \text{ de } \$9000 = \$7500, \text{ le 4e.}$$

$$5x/9 = 5/9 \text{ de } \$9000 = \$5000, \text{ le 3e.}$$

$$x/2 = 1/2 \text{ de } \$9000 = \$4500, \text{ le 2e.}$$

$$x/3 = 1/3 \text{ de } \$9000 = \$3000, \text{ le 1er.}$$

44. Le nombre des adultes en France est de 23365650; celui des adultes du sexe masculin est les 5/16 de la population totale et celui des adultes du sexe féminin est les 16/17 du nombre des adultes mâles. On demande quelle est la population de la France.

Solution: Soit $16x$ la population totale; alors 5/16 de $16x = 5x$, le nombre des adultes du sexe masculin et 16/17 de $5x = 80x/17$, le nombre des adultes du sexe féminin.

$$5x + 80x/17 = 23365650$$

Multipliant par 17 on a: $85x + 80x = 397216050$

$$165x = 397216050$$

$$x = 397216050/165 = 2407370$$

$$16x = 2407370 \times 16 = 38517920. \text{ Rép.}$$

45. Un héritage de \$22473 est partagé entre deux personnes, de telle sorte qu'en ajoutant à chaque part l'intérêt qu'elle produirait en un an, la première à 3 1/3%, et la seconde à 4 3/4%, on obtient deux parts égales. Quelles sont exactement les deux parts?

Solution: Soient $300x$ la part de la 1ère et $400y$ celle de la 2nde.

L'intérêt de la 1ère partie pendant 1 an = $(300x \times 1/3) \div 100 = 10x$.

La 1ère partie $300x +$ l'intérêt $10x = 310x$.

L'intérêt de la 2nde partie pendant 1 an = $(400y \times 4 3/4) \div 100 = 19y$.

La 2nde partie $400y +$ l'intérêt, $19y = 419y$.

Nous avons maintenant les deux équations suivantes:

$$300x + 400y = \$22473 \dots\dots\dots (1)$$

$$310x \qquad \qquad = \qquad 419y \dots\dots\dots (2)$$

Posant (1) de nouveau et transposant $419y$ dans (2) nous avons:

$$300x + 400y = \$22473 \dots\dots\dots (1)$$

$$310x - 419y = 0 \dots\dots\dots (3)$$

Multipliant (1) par 31 et (3) par 30 nous avons:

$$9300x + 12400y = 696663 \dots\dots\dots (4)$$

$$9300x - 12570y = 0 \dots\dots\dots (5)$$

Soustrayant (5) de (4) on a: $24970y = 696663$

$$\text{D'où } y = 696663/24970$$

$$\text{et } 400y = (696663/24970) \times 400 = \$11160$$

la part du 2e.

Substituant \$11160 la valeur de $400y$, à $400y$ dans (1) on a:

$$300x + \$11160 = \$22473$$

$$300x = \$22473 - \$11160 = \$11313, \text{ la part du 1er.}$$

DOCUMENT OFFICIEL

**Bureau central des Examineurs catholiques de la Province
de Québec**

SESSION DE JUIN 1905

A la session des 27, 28, 29 et 30 juin, 1681 candidats ont obtenu leur admission à l'examen, dont 904 pour le diplôme élémentaire, 737 pour le diplôme modèle et 40 pour le diplôme académique.

1220 diplômes ont été accordés: 621 élémentaires, 571 modèles et 28 académiques. Total: 1220 candidats sur 1681 ont réussi, et 461 ont été renvoyés. Soit 72,5% qui ont reçu un diplôme et 27,5% qui devront reprendre les examens.

Voici l'opinion des membres du bureau sur l'ensemble des copies qui leur ont été soumises:

Degré Élémentaire

Lecture: bien; Grammaire: très bien; Dictée: passable; Écriture: faible; Art épistolaire: passable; Composition: bien; Histoire: assez bien; Géographie: faible; Arithmétique: bien; Pédagogie: assez bien; Agriculture: passable; Hygiène: passable; Bienséances: bien.

Degré Modèle

Lecture: très bien; Grammaire: bien; Dictée: bien; Écriture: faible; Préceptes littéraires: Excellent; Composition: assez bien; Histoire: bien; Géographie: faible; Organisation politique et administrative du Canada: faible; Arithmétique: presque très bien; Comptabilité: très bien; Pédagogie: très bien; Agriculture: assez bien; Hygiène: assez bien; Bienséances: bien.

Degré Académique

Lecture: très bien; Grammaire: plus que bien; Dictée: très bien; Écriture: faible; Préceptes littéraires: excellent; Composition: assez bien; Histoire: bien; Géographie: faible; Organisation politique et administrative du Canada: faible; Arithmétique: presque très bien; Comptabilité: très bien; Algèbre: presque très bien; Géométrie: presque très bien; Philosophie: passable; Physique: assez bien; Géologie et Cosmographie: bien; Botanique: médiocre; Pédagogie: plus que très bien; Agriculture: assez bien; Hygiène: faible; Bienséances: bien; Histoire de l'Église: passable.

Langue anglaise

Grammaire: élémentaire: bien; Modèle: bien; Académie: bien. Dictée: Élémentaire: bien; Modèle: bien; Académie: faible. Composition: Élémentaire: passable; Modèle: passable; Académie: faible. Préceptes littéraires: Élémentaire: bien; Modèle: mal; Académie: faible.

Dans la livraison d'octobre nous publierons la liste des candidats diplômés pour écoles élémentaires, et dans la livraison de novembre, la liste des diplômés pour écoles modèles et académiques.

Convention des Institutrices à Nicolet

Du 21 au 26 août dernier a eu lieu, à Nicolet, au magnifique couvent des Sœurs de L'Assomption, la quatrième d'une série de conventions diocésaines inaugurées en 1902. Cette convention était présidée par le Surintendant de l'Instruction publique, et S. G. Mgr Brunault, évêque de Nicolet, a suivi tous les travaux du congrès, du premier au dernier jour. Mgr Brunault a maintes fois adressé la parole aux institutrices, témoignant ainsi au personnel enseignant une sympathie qui a vivement touché les instituteurs et les institutrices.

Près de six cents institutrices (exactement 562) et cent soixante-quinze religieuses ont suivi les travaux de la convention. Les Chers Frères des Ecoles chrétiennes de Nicolet honoraient aussi les conférenciers de leur présence. Que dire du dévouement et de la délicatesse des révérendes Sœurs de L'Assomption envers les institutrices ! Pendant une semaine tout le personnel de la Maison Mère de la communauté de L'Assomption a été sur pieds pour rendre agréable aux institutrices et aux conférenciers le séjour de leur bel établissement. Le personnel enseignant laïque vient de contracter une lourde dette de reconnaissance vis-à-vis des Sœurs de L'Assomption. Il sera facile aux institutrices présentes à la convention de Nicolet de s'acquitter envers leurs bienfaitrices, puisque toutes—moins cinquante seulement—sont d'anciennes élèves des dévouées religieuses de la communauté de L'Assomption de Nicolet. Ajoutons à ce détail important que la communauté des Sœurs de L'Assomption a été fondée, sous la direction du vénérable M. Harper, par cinq institutrices laïques de la paroisse de Saint-Grégoire, il y a cinquante ans. On comprend pourquoi la belle convention de Nicolet a eu un cachet si familial.

Le Séminaire de Nicolet a donné l'hospitalité à 120 institutrices qui n'avaient pu trouver place sous le toit du couvent de L'Assomption, logeant à lui seul plus de trois cents personnes. Un certain nombre de congressistes étaient descendues chez des parentes ou des amies. La délicate bonté des MM. du Séminaire de Nicolet envers les institutrices mérite un merci bien sincère de notre part. Cette noble démarche de l'antique séminaire n'a surpris personne, mais elle lui a conquis à jamais l'estime du corps enseignant primaire.

Voici le programme de la convention, programme qui a été exécuté à la lettre et avec entrain sous la présidence zélée de l'honorable M. de LaBruère :

1^{ER} JOUR.—*Lundi, 21 août, 7.30 heures du soir.* Ouverture de la convention au couvent des Sœurs de L'Assomption de Nicolet, sous la présidence du Surintendant de l'Instruction publique : *Discours de circonstance.*

2^{ES} JOUR.—*Mardi, 22 août 8.30 heures du matin.* Conférence par M. l'abbé Ed. Baril, aumônier des Sœurs de L'Assomption de Nicolet. *Sujet: L'ENSEIGNEMENT DU CATÉCHISME A L'ÉCOLE. 10 heures du matin.* Conférence par M. Nérée Tremblay, professeur de l'École normale Laval. *Sujet: L'ENSEIGNEMENT INTUITIF À L'ÉCOLE PRIMAIRE. 2.30 heures de l'après-midi.* Conférence par M. Geo-Émile Marquis, inspecteur d'écoles. *Sujet: L'ENSEIGNEMENT DE LA GRAMMAIRE À L'ÉCOLE.*

3^{ES} JOUR.—*Mercredi, 23 août, 8.30 heures du matin.* Conférence par M. Frs Liénard, professeur de Montréal. *Sujet: LES LEÇONS DE CHOSES. 10 heures du matin.* Conférence par le même. *Sujet: LE MÊME. 2.30 heures de l'après-midi.* Conférence par M. Napoléon Brisebois, professeur à l'École normale Jacques-Cartier. *Sujet: L'EMPLOI DU TEMPS.*

4^E JOUR.—*Jeudi, 24 août, 8.30 heures du matin.* Conférence par M. C.-J. Magnan, professeur à l'École normale Laval. *Sujet: DIFFICULTÉS QUE RENCONTRENT LES INSTITUTRICES AU DÉBUT DE L'ANNÉE SCOLAIRE. CONSEILS SUR LES MOYENS À PRENDRE POUR PRÉVENIR OU VAINCRE CES DIFFICULTÉS. 10 heures du matin.* Conférence par M. Nansot, inspecteur d'écoles. *Sujet: DU BESOIN D'ACTIVITÉ CHEZ LES ENFANTS. COMMENT CONCILIER CE BESOIN AVEC LES EXIGENCES DE LA DISCIPLINE. 2.30 heures de l'après-midi.* Conférence par M. O. E. Dallaire, conférencier agricole. *Sujet: DE QUELS MOYENS DISPOSE L'ÉCOLE PRIMAIRE POUR DÉVELOPPER LE GOUT DE L'AGRICULTURE CHEZ LES ENFANTS DE LA CAMPAGNE.*

5^E JOUR.—*Vendredi, 25 août, 8.30 heures du matin.* Conférence par M. J.-P. Thibault, instituteur de Montréal. *Sujet: COMMENT ENSEIGNER L'ARITHMÉTIQUE À L'ÉCOLE PRIMAIRE. 10 heures du matin.* Conférence par M. B. Lippens, inspecteur d'écoles. *Sujet: NOUVEAU PROCÉDÉS INTUITIFS POUR L'ENSEIGNEMENT DES FRACTIONS ORDINAIRES. 2.30 heures de l'après-midi.* Conférence par M. Joseph Dumais, professeur d'élocution. *Sujet: NOS DÉFAUTS DE PRONONCIATION ET COMMENT LES CORRIGER.*

6^E JOUR.—*Samedi, 26 août, 9 heures du matin.* Clôture de la convention.

Tous les matins, les institutrices entendaient une messe dite dans la pieuse et jolie chapelle du couvent de l'Assomption. Chaque soir on assistait à la bénédiction du Très Saint-Sacrement avant laquelle une courte instruction était donnée à l'auditoire. Ces instructions furent faites par Mgr Brunault, M. le curé de Nicolet et M. l'abbé Ed. Baril, le sympathique aumônier des Sœurs de L'Assomption. Nous ne pouvons taire ici combien la bonté et le zèle de M. l'abbé Baril a su lui gagner les cœurs de tous les congressistes.

Samedi matin, jour de la clôture, fut un jour de communion générale à la chapelle du couvent: digne couronnement d'une belle, utile et reconfortante semaine.

Comment ne pas exprimer ici aux institutrices du diocèse de Nicolet toute notre admiration pour s'être rendues avec empressement à l'appel chaleureux de leur évêque vénéré et pour avoir su prouver au public par leur bonne tenue et leur application intelligente à suivre les travaux de la convention que les institutrices catholiques de la province de Québec n'ont pas reçu en vain une bonne éducation chrétienne.

Tous les travaux de la convention seront publiés dans *L'Enseignement Primaire*. Dans la livraison d'octobre, nous publierons l'important discours d'ouverture prononcé par M. le Surintendant et la belle conférence de M. l'abbé Baril sur l'enseignement du catéchisme. Nous espérons pouvoir aussi donner un résumé de l'allocution de S. G. Mgr Brunault le premier jour de la convention.

A la séance d'ouverture, M. l'inspecteur d'écoles Belcourt et MM. Lecomte et Beauchemin, les présidents des commissions scolaires de la ville et de la paroisse de Nicolet, étaient présents.

En encourageant les conventions diocésaines, le gouvernement prouve son dévouement à la cause de l'Instruction publique.

LE NOUVEAU PROGRAMME D'ÉTUDES

Nous avons le plaisir de communiquer, en même temps que la présente livraison de *L'Enseignement Primaire*, la nouvelle édition du *Manuel de l'instituteur catholique*, par M. Paul de Cazes, manuel très bien fait et qui contient *en entier le nouveau Pro-*

gramme d'Etudes. Ce programme, approuvé par le Comité catholique, vient d'être mis en force par le Lieutenant-Gouverneur en conseil, c'est-à-dire l'Exécutif de notre province. Nous nous sommes fait un devoir de faire parvenir ce programme à toutes les écoles de la province et aux commissions scolaires, dès les premiers jours de l'année pédagogique, afin qu'il soit mis en vigueur sans retard dans toutes nos écoles. Le *Manuel de l'Instituteur catholique* traite aussi des règlements qui intéressent particulièrement les instituteurs et les institutrices.

Voir l'index alphabétique placé à la fin du *Manuel*.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

REVUE MENSUELLE

Sa Sainteté le Pape Pie X a tenu à témoigner sa satisfaction au Czar de Russie pour l'acte de justice que sa Majesté Nicolas II a accompli en accordant la liberté des cultes dans son empire.

Pie X a publié, vers la fin de juin dernier, une lettre encyclique où le grand Pontife définit l'*action des catholiques* vis-à-vis du gouvernement italien. On sait que depuis 1870, époque où le roi d'Italie usurpa les Etats du Saint Père, il a été défendu aux catholiques de voter aux élections politiques. Pie X maintient cette défense, mais il permet aux catholiques, dans certains cas, l'accès aux urnes électorales. C'est toute une nouvelle orientation que le Pape donne à l'*Action catholique en Italie*.

Après l'Encyclique *Acerbo nimis* de S. S. Pie X sur l'enseignement de la doctrine chrétienne, le problème d'un catéchisme *unique*, universel est de nouveau posé devant l'opinion catholique. Ce problème a déjà été étudié devant plusieurs Conciles. Le temps n'est peut-être pas éloigné où un seul catéchisme, de rédaction uniforme, sera en usage dans le monde entier.

Au récent congrès Eucharistique tenu à Rome, plusieurs savants ou littérateurs illustres n'ont pas eu honte de s'affirmer catholiques pratiquants. Citons, entre autres : le célèbre romancier français catholique, M. René Bazin. En terminant son discours, M. Bazin a rappelé « les liens qui unissent les uns aux autres des hommes qui ont le même Auteur, qui ont la même foi, qui reconnaissent le même Sauveur à la fraction du Pain, et qui reçoivent, les uns près des autres, Celui que je suis heureux de nommer avec vous Notre-Seigneur Jésus-Christ ? »

M. Bazin est l'un des membres les plus distingués de l'Académie française.

L'Académie française a couronné le beau livre de notre éminent compatriote, M. Thomas Chapais, *L'Intendant Talon*. C'est un honneur bien mérité et qui rejaillit sur notre littérature. L'hon M. Chapais, comme écrivain, a renoué l'époque actuelle aux fortes traditions des lettres canadiennes de jadis. Le nom de M. Chapais, écrivain, a désormais pris rang à côté de ceux de Ferland, de Garneau, de Laverdière, de Crémazie et de Casgrain.

La séparation de l'Église et de l'État, en d'autres termes, la rupture du Concordat, a été décrétée par la Chambre des députés de France, sous la poussée occulte de la Franc-Maçonnerie, le 3 juillet dernier, par une majorité de 108 voix. Mille restrictions ont été mises pour enchaîner la liberté des catholiques. Le Sénat ne manquera pas de ratifier l'odieuse démarche de la Chambre des députés.

Le 23 juillet dernier, de grandes fêtes ont eu lieu à Saint-Malo, à l'occasion de l'érection d'un monument à Jacques Cartier, l'immortel découvreur du Canada. On se rappelle que c'est de cette ville que Cartier s'embarqua lorsqu'il fit voile pour le Canada en 1534. Le principal promoteur de l'œuvre du monument Cartier a été le poète Breton, Botrel, qui a laissé un si agréable souvenir dans notre province. L'honorable M. Turgeon, ministre des Terres et Forêts, a prononcé, en cette circonstance, un discours qui a été fort applaudi en France. Au pied du monument, Botrel a récité un poème charmant, et une pièce de vers du poète canadien, Chapman, y a été lue par M. Brémont. Désormais, le vaillant malouin « est sur le rempart, où désertant la grève, il venait contempler la mer. » Et

« L'Ombre du fier Champlain, qui, parti de Saintonge
 Alla fonder Québec, viendra bercer ton Songe
 Dans le dialecte natal ;
 Et pour te « bonjourer » au nom de tous leurs frères
 L'aviolette aussi quitta Trois-Rivières
 Et Maisonneuve Montréal ! »

En Russie la Révolution menace le vaste empire qui est en fermentation. Le mécontentement semble général : l'armée même menace d'abandonner le gouvernement. Le dernier recensement donne une population de 125,000,000 d'habitants à la Russie.

On annonce que la paix sera bientôt conclue entre le Japon et la Russie.

Au Canada, le fait saillant à rapporter depuis juin dernier est la création de deux nouvelles provinces canadiennes dans l'Ouest et le règlement de la question scolaire qui a été effectué à cette occasion. D'après la loi fédérale, la langue française n'est pas reconnue officiellement dans les écoles des deux nouvelles provinces et les commissions scolaires, si elles le jugent à propos, permettront l'enseignement du catéchisme de 3½ à 4 heures de l'après-midi.

A Québec, le cabinet provincial a été reconstitué et se compose maintenant comme suit :

Premier ministre et procureur général : L'hon. Lomer Gouin, député de la division Saint-Jacques.

Ministre des Terres et Forêts :—L'hon. Adélar Turgeon, député de Bellechasse.

Ministre de l'Agriculture :—L'hon. Auguste Tessier, député de Rimouski.

Secrétaire de la Province :—L'hon. Rodolphe Roy, député de Kamouraska.

Ministre de la Colonisation, Mines et Pêcheries :—L'hon. Jean J.-B. Prévost, député de Terrebonne.

Ministre des Travaux Publics et du Travail:—L'hon. M. Allard, député d'Yamaska.

La clôture de l'année universitaire, à Québec, a été très intéressante. Le nouveau gouverneur du Canada, Lord Grey, assistait à cette séance. Le distingué recteur, Mgr Mathieu, a prononcé un discours de haute portée. Citons le passage suivant qui intéresse le personnel enseignant primaire :

« Durant les quelques années qu'il (Lord Grey) passera au Canada, il prendra plaisir, il mettra de l'intérêt à visiter nos institutions catholiques, il entrera en relations avec nos prêtres, il les verra à l'œuvre, et il pourra ainsi acquérir une connaissance exacte de l'état des esprits et des cœurs des Canadiens français. Nous croyons pouvoir affirmer qu'à la fin de son administration, il partira plein d'admiration pour leurs qualités, qu'il conservera le meilleur souvenir des rapports qu'il aura eus avec eux et qu'il nous conseillera de dire à nos détracteurs cette noble parole de Job : « Nous avons autant d'esprit et de cœur que les autres et nous prétendons ne le céder à personne. »

Un ivrogne de la Pointe-Claire est mort en état d'ivresse sans avoir accompli son devoir pascal. Après avoir consulté son Ordinaire, le curé de cette paroisse a refusé d'inhumier le corps du malheureux défunt dans la terre sainte : le cimetière catholique. Dans cette conduite du vénérable curé de la Pointe-Claire il n'y a rien à reprendre. Ce prêtre respectable s'est conformé aux ordres disciplinaires de l'Église, ordres toujours très sages comme tout ce que les Papes décident. Pourquoi s'est-il rencontré un journaliste canadien-français pour faire la leçon à son archevêque en cette occasion ?

Dans une circulaire à son clergé, S. G. Mgr Labrègue, évêque de Chicoutimi, parle longuement de la lutte qu'il importe d'engager contre l'alcoolisme qui menace de plus en plus notre nationalité. Mgr l'évêque de Chicoutimi conseille d'introduire l'enseignement anti-alcoolique à l'école primaire. S. G. recommande, à ce sujet, le petit *Manuel anti-alcoolique* que vient de publier M. le chanoine Sylvain, de Rimouski. L'attitude de Mgr Labrègue nous réjouit : il y aura bientôt trois ans que *L'Enseignement Primaire* a introduit cet enseignement dans sa *Partie Pratique*.

La Libre-Parole, de Québec, a commencé une campagne anti-juive qui sera continuée, nous l'espérons. La Province de Québec est envahie par les Juifs qui se font colporteurs, petits marchands et finissent par devenir de riches propriétaires qui emploient leur fortune acquise à nos dépens, à miner l'influence catholique.

Méfions-nous des Juifs !

Assez récemment, le *Courier de Bruxelles* a publié le discours qu'un Grand Maître franc-maçon, F. : Théodore Verhalgen, prononça naguère. Le passage suivant explique pourquoi les Francs-Maçons, même au Canada, cherchent à détruire le caractère catholique des écoles primaires.

« Les questions politiques et religieuses doivent faire l'objet de l'action constante des Loges secrètement liguées. Les Loges doivent être organisées dans leurs rapports entre elles, et avec LES SOCIÉTÉS SECRÈTES DE L'ÉTRANGER, de manière à obéir à une impulsion unique, conformément aux traités conclus. Ces traités conclus forment une loi suprême qu'il n'est permis à personne d'examiner ou de discuter. Le vrai Maçon doit s'incliner devant cette loi et s'y soumettre aveuglement. Les questions à l'ordre du jour sont : l'éducation du peuple et l'enseignement public, qui doivent relever de l'État dans leur organisation, et par l'État asservi, relever de la mystérieuse influence maçonnique. . . . »

CHRONIQUE SCOLAIRE

La fête de la distribution des prix dans les écoles a eu lieu, le 24 juin dernier, dans plusieurs municipalités. Nous avons reçu nombre de lettres nous apprenant que le jour de la Saint-Jean Baptiste, le drapeau canadien-français—sur champ d'azur, croisé de blanc, orné des quatre fleurs de lys de la glorieuse bannière de Carillon, et armorié du Sacré-Cœur enguirlandé de feuilles d'érables—flottait sur les écoles, le jour de la Saint-Jean Baptiste. Les programmes contenaient des articles tout à fait « étoffe du pays. » Dans la plupart des écoles on a terminé la fête scolaire par le chant national *O Canada ! terre de nos aïeux.*

Le nouveau gouverneur-Général du Canada, Lord Grey, a visité plusieurs établissements scolaires de la province de Québec au cours du mois de juin dernier. A Québec, il a visité l'Université Laval, l'École normale, le monastère des Ursulines, le couvent de Bellevue, le couvent de Sillery, dirigé par les Sœurs de Jésus-Marie. Son Excellence a parlé français au cours de ses visites. A l'École normale Laval, il a accordé deux médailles d'or qui ont été décernées à l'élève, dans chaque département de la maison, s'étant distingué le plus dans l'enseignement pratique.

L'Académie Saint-Joseph, près de la rue Guy, Montréal, dirigée par les Religieuses de la Congrégation Notre-Dame, fêtait, au mois de juin dernier, le cinquantième anniversaire de la profession religieuse de la vénérable Sœur Sainte-Domithilde. La vénérable jubilaire naquit à St-Anselme, comté de Dorchester. Elle est la fille de feu Napoléon Larochelle.

Le 2 octobre 1855, après avoir prononcé ses derniers vœux solennels, elle était envoyée par ses supérieures dans les missions du Cap Breton (Sydney).

Sœur Sainte-Domithilde s'occupa activement d'éducation et les jeunes élèves qui eurent le bonheur d'étudier sous sa direction vigilante n'ont pas oublié sa bonté proverbiale et sa maternelle bienveillance. Enfin, en 1901, la Révérende Sœur Sainte-Domithilde fut appelée à diriger l'important établissement de l'Académie Saint-Joseph, près de la rue Guy, à Montréal.

D'après une résolution adoptée par la commission scolaire de Montréal, le maximum du traitement des instituteurs employés dans les écoles catholiques de la métropole est fixé comme suit :

Diplôme élémentaire, \$800; diplôme modèle, \$1,000; diplôme académique, \$1,200. Pour les directeurs, le maximum sera: diplôme modèle \$1600 et diplôme académique \$1700.

Jusqu'aujourd'hui le traitement minimum était de \$600 et le maximum de \$1000. Cette démarche fait honneur aux catholiques de Montréal.

Le 27 juin dernier, des fêtes grandioses ont eu lieu à Saint-Joseph de Lévis à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'arrivée des religieuses de Jésus-Marie au Canada. Ces vaillantes éducatrices arrivèrent le 18 décembre 1855 à la gare de Lévis. C'est grâce à feu Mgr Bourget que notre province a l'avantage de posséder plusieurs maisons d'éducation confiées aux Sœurs de Jésus-Marie.

Le couvent de St-Joseph de Lévis a si bien progressé que les Religieuses de Jésus-Marie furent bientôt appelées à fonder d'autres maisons dans les paroisses avoisinant St-Joseph de Lévis.

Sa Grandeur Mgr Baillargeon, de pieuse et douce mémoire, qui donna constamment à l'Institut des marques de paternelle affection, l'autorisait à s'établir à St-Gervais en 1850. Quelques années plus tard, St-Michel réclamait à son tour des Religieuses pour l'instruction de ses filles. Et l'expansion de l'Institut se continue d'année en année.

A part St-Joseph de Lévis, les Religieuses de Jésus-Marie possèdent, en Amérique, onze autres établissements :

Le couvent de St-Gervais, fondé en 1858; le couvent des Trois Pistoles, fondé en 1863; le couvent de St-Michel, fondé en 1865; le couvent de Sillery, fondé en 1870. C'est la maison du noviciat et la résidence de la Supérieure provinciale; le couvent de Fall-River (E.-U.), fondé en 1877; le couvent de Manchester, fondé en 1881; le couvent de Woonsocket, fondé en 1884; le couvent de Providence, fondé en 1887; le couvent de Beauceville, fondé en 1898; le couvent de New-York, fondé en 1902; le couvent de Kingsbridge, près de New-York, fondé en 1903.

Le 13 juillet a eu lieu la bénédiction de la pierre angulaire de la nouvelle maison-mère des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, qui se construit actuellement sur la rue Sherbrooke, à Montréal. Cette cérémonie fut présidée par S. G. Mgr Bruchési qui a prononcé à cette occasion un très beau discours. Mgr l'archevêque a relaté la terrible catastrophe qui, il y a douze ans, réduisait en cendres la maison-mère des vénérées Sœurs de la Congrégation, et il a dit en termes touchants les privations et les sacrifices que les dignes Filles de la Vénérable Mère Bourgeois s'étaient imposés afin de pouvoir faire renaître de ses ruines leur chère maison-mère. Mgr Bruchési a rendu un éloquent hommage aux mérites des Sœurs de la Congrégation.

Les plans de l'édifice en construction ont été bénits par Sa Sainteté le Pape Pie X.

La communauté des Religieuses de l'Orphelinat de St-Damien, comté de Bellechasse, institut qui n'a que treize ans d'existence, compte actuellement 90 professes et 15 novices.

Dans une lettre assez récente adressée au Frère directeur du Mont Saint-Bernard, Sorel, feu Mgr Decelles, évêque de St-Hyacinthe, disait ce qui suit :

« J'apprends que le nombre de vos élèves s'est, cette année, considérablement accru. Nul ne se réjouit plus sincèrement que moi de voir vos efforts couronnés de succès; car je sais parfaitement que votre maison mérite, sous tous les rapports, la confiance du public. Compétence et zèle des professeurs, site idéal de votre établissement, cours commercial complet qui permet à un jeune homme d'aspirer à une position honorable dans le monde, formation morale qui ne laisse rien à désirer, en voilà autant qu'il en faut pour envisager l'avenir avec confiance que votre collègue recevra de plus en plus l'encouragement du public. »

Un correspondant qui signe *Spartacus*, suggère avec raison, dans le *Canada* du 25 juillet dernier qu'à l'avenir « les salles de classe (avec bureau et vestibule) seront des constructions complètement isolées et ne pourront jamais faire corps avec le logement des maîtres et des maîtresses! Le même correspondant conseille aussi aux institutrices (ce que nous avons fait à maintes reprises et depuis longtemps) de ne pas demeurer seules, même en compagnie d'une fillette, dans la maison d'école, mais de louer une chambre dans une bonne famille.

Nous espérons que la souscription scolaire en faveur du monument de Mgr de Laval, commencée il y a déjà un an, se poursuivra activement durant la présente année scolaire. Cette souscription a déjà donné des résultats très appréciables, puis elle tient lieu d'une haute leçon de patriotisme.

À la fin de la récente année scolaire, un concours a eu lieu entre les élèves des Académies de filles du diocèse de Québec. A ce sujet la *Semaine Religieuse*, de Québec, a publié la note intéressante qui suit :

« Le sujet du concours, cette année, a été l'éloge de l'érable canadien. La correction des compositions a été faite, comme à l'ordinaire, par Monsieur l'Inspecteur ecclésiastique, et a donné le résultat suivant :

Parmi les couvents de la Congrégation de Notre-Dame, dix ont pris part au concours général, les trois couvents de Saint-Roch, de Bellevue et de Saint-Sauveur, où le cours est plus long et plus complet, ayant concouru chacun séparément.

1er prix: Couvent de Sainte-Croix, Lotbinière,

2e prix: Couvent de Sainte-Marie, Beauce.

Congrégation de Jésus-Marie:

Trois couvents ont concouru, ceux de Sillery et de Saint-Joseph de Lévis ayant fait un concours spécial.

Prix: Couvent de Saint-François, Beauce.

Institut des Sœurs de la Charité:

Quatorze couvents ont pris part au concours.

1er prix: Académie Mallet (section anglaise) Québec.

2e prix: Couvent de Lambton, Beauce.

Institut du Bon Pasteur:

Huit couvents de la campagne ont concouru:

1er prix: Couvent de Saint-Laurent, île d'Orléans.

2e prix: Couvent de Saint-Sylvestre (académie anglaise).

Institut des Sœurs Servantes du Saint-Cœur de Marie:

Trois couvents ont pris part au concours.

Prix: Le Couvent de Saint-Ephrem, Beauce.»

Dans la livraison d'octobre nous publierons quelques-unes des compositions couronnées.

A une réunion de la commission scolaire de Montréal on a théoriquement décidé d'introduire l'enseignement des travaux manuels dans les écoles de la métropole. Cet enseignement exige une organisation particulière assez dispendieuse.

La note suivante a fait le tour de la presse :

« Chambord—Grève peu banale. Deux institutrices viennent de lever ici l'étendard de la révolte sur le défaut d'augmentation de leur salaire. Les commissaires sont furieux et parlent de prendre des procédures contre les deux recalcitrantes. En retour, la grève a son côté joyeux; les jeunes bambins et bambines, en rupture de banc, sont dans la jubilation et bénissent les grèves. »

Nous aimerions à connaître l'opinion des intéressés sur cette nouvelle.

La ville de St-Hyacinthe ne néglige rien quand il s'agit de l'éducation des enfants. Elle possède un collège classique de tout premier ordre et plusieurs couvents excellents. La commission scolaire de St-Hyacinthe n'en a pas moins fait construire une superbe Académie pour les garçons, l'Académie Girouard, rasée par un incendie, le 20 mai 1903. Un journal de Montréal en a donné la description suivante :

« C'est une construction d'un style sobre, élégant et d'aspect solide. Les classes sont au nombre de 14, ayant une dimension moyenne de 22 x 27. Toutes sont hautes,

pourvues de larges et nombreuses fenêtres par lesquelles la lumière pénètre en abondance. La classe de dessin est de 22 x 26. Deux salles immenses de 60 x 69 serviront, l'une de lieu de récréation pour les élèves, l'autre dite salle des « Promotions » est réservée aux séances, distributions de prix, etc. Le plancher de la salle de récréation est fini en ciment, d'après un système des plus hygiéniques, qui permettra de le garder dans un état de propreté absolue par un lavage à l'eau courante. Les appartements comprennent encore le bureau du directeur, la bibliothèque des élèves et un parloir pour les visiteurs.»

La direction de l'Académie Girouard est confiée aux Frères du Sacré-Cœur.

UNE EXCELLENTE NOMINATION

Le gouvernement Gouin a nommé M. Tellier, député conservateur de Joliette, au poste de membre du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Le gouvernement, par cette nomination, a prouvé qu'il n'entendait pas introduire la politique dans l'école. Nous l'en félicitons. M. Tellier est instruit et guidé par des principes sûrs.

LE FUTUR EVEQUE DE SAINT-HYACINTHE

Le successeur de feu Mgr Decelles sera Monseigneur Bernard, Vicaire-Capitulaire du diocèse de Saint-Hyacinthe.

Mgr Bernard est né à Belœil en 1847. Il fit ses études classiques au collège de Montréal. Ordonné prêtre en 1871, il fut vicaire, puis directeur du collège. En 1876, il fut appelé à l'évêché de Saint-Hyacinthe qu'il n'a pas quitté depuis.

L'élevation de Mgr Bernard à la dignité épiscopale réjouira tous les catholiques de la province.

AUX PRIERES

Mgr Narcisse Decelles, évêque de St-Hyacinthe, décédé le 7 juillet dernier, à l'âge de 52 ans. L'Eglise du Canada a perdu en lui un homme d'œuvres et un de ses principaux orateurs sacrés. L'évêque défunt a consacré d'heureux efforts au développement des écoles catholiques dans son diocèse.

La Révérende Mère Catherine Aurélie du Précieux-Sang, fondatrice des Sœurs adoratrices du Précieux-Sang, décédée à Saint-Hyacinthe le 6 juillet, à l'âge de 72 ans, quelques heures seulement avant Mgr Decelles. La mère Caouette laisse une grande réputation de sainteté. Son œuvre, toute de vie contemplative et visiblement voulue de Dieu, s'est développée rapidement. Dix couvents consacrés au Précieux-Sang de Jésus ont été établis tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

M. l'abbé H. Gignac, curé de Sherbrooke, décédé accidentellement sur le lac Aylmer pendant les vacances. C'était un saint prêtre, un bon patriote et un ami éclairé de l'éducation.

M. l'abbé Gignac n'était âgé que de cinquante ans.

La révérende Sœur Florine, de la communauté des Sœurs de la Providence, supérieure du Jardin de l'Enfance de la rue Demontigny, Montréal, décédée il y quelques semaines à l'âge de 41 ans. La Sœur Florine a consacré la moitié de sa vie à l'œuvre de l'éducation.

Madame R. Rocher, née Marie-Paule de Cazes, décédée le 6 juillet dernier, à St-Laurent, Ile d'Orléans, près Québec.

CONVENTION DES INSPECTEURS D'ÉCOLES

Dans la prochaine livraison, nous publierons les Résolutions et Vœux adoptés à la dernière convention de l'Association des Inspecteurs d'écoles de la Province de Québec. Nous remercions bien sincèrement MM. les Inspecteurs pour leur témoignage flatteur et impartial à l'égard de *L'Enseignement Primaire*.

LE DRAPEAU NATIONAL

Les 25 et 26 juin dernier, le drapeau canadien-français—le Carillon-Sacré-Cœur— a flotté sur l'archevêché de Québec où désormais il a sa place attitrée et une place d'honneur. Le conseil de ville de Chicoutimi l'a adopté comme drapeau de la cité; la Société Saint-Jean-Baptiste de Ste-Foy l'a adopté à l'instar d'une quinzaine d'autres. Aux processions de la Fête-Dieu et de la Saint-Jean-Baptiste, le drapeau canadien-français a eu la place d'honneur. A l'occasion de la récente convention pédagogique de Nicolet, le drapeau national a flotté sur le Séminaire, la Banque nationale et autres maisons.

BIBLIOGRAPHIE

Longue vie à la *Libre Parole*, publiée à St-Roch de Québec par M. le notaire Huard. Abonnement, \$1.00 par année. Adresse: 343, rue St-Joseph.

Nous accusons réception des *Annuaire*s: de l'École normale Jacques-Cartier, du Séminaire de Chicoutimi, de l'Université Laval et de l'Académie commerciale catholique de Montréal.

Une *série de Livres*, par les Frères du Sacré-Cœur:—*Lecture Courante*, cours élémentaire et cours moyen, *Grammaire et Exercices orthographiques*. Nous félicitons les Révérends Frères du Sacré-Cœur pour avoir su *canadianiser* leur jolie série de livres classiques. On peut se procurer ces ouvrages chez les libraires.

Le chemin de fer de Québec et du Lac St-Jean. Jolie petite brochure sur le nouvel embranchement de la Tuque qui ouvrira toute une région importante au nord des comtés de Québec, Portneuf, Champlain et St-Maurice.

Les Frères Mineurs à Québec.—1615-1905, par le P. Odoric-M. Jouve, O. F. M. Dussault & Proulx, imprimeurs. Voilà un petit volume que les amis de l'histoire liront avec bonheur. Ils renferment des pages d'une grande fraîcheur, et sous la plume vivante du P. Odoric, l'histoire véridique n'a rien d'aride.

Petit Manuel anti-alcoolique, par M. le chanoine Sylvain, Rimouski. Nous recommandons dans une autre page ce précieux petit recueil qui devrait être introduit dans les écoles. \$1.50 du cent ou 5 cts l'unité. En vente chez J. P. Garneau, Québec.

Parlons français, par Joseph Dumais, professeur de diction française. Ce petit manuel constitue un guide de prononciation et d'action qui pourrait être utilisé avec profit par les instituteurs et les institutrices. Ouvrage illustré de 19 vignettes. M. Dumais mérite les encouragements des amis du bon parler français.

Références utiles

Nouvelles éditions.—1° *Pédagogie Pratique et Théorique*, traité de pédagogie à l'usage des Candidats au Brevet d'Enseignement, publié à la demande du Bureau central.

2° *Organisation Politique et Administrative du Canada*. A l'usage des Candidats au Brevet d'Enseignement.

En vente chez J. A. Langlais & Fils, libraires, Québec.

MAISON FONDÉE EN 1865

LIBRAIRIE SAINTE-ANNE

J.-A. LANGLAIS & FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

(Gros et détail)

Bureau et magasin, 179, rue St-Joseph—Département du gros, 222, 226, rue Desfossés.
QUEBEC

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE LIVRES ET ARTICLES POUR ECOLES
AUX MEILLEURS PRIX !!

LIVRES CLASSIQUES, FOURNITURES D'ECOLES, GLOBES TERRESTRES.

Cours des Frères des Ecoles Chrétiennes, Larive et Fleury, Larousse, Robert, C. S. V.
Blancs et livres de toutes sortes pour secrétaires de municipalité scolaire et municipale.—Articles de Bureau.

Attention spéciale et promptitude à l'exécution des ordres reçus par la malle.

Demandez notre nouveau catalogue illustré de 1904, si vous ne l'avez pas reçu. Vous épargnerez certainement de l'argent en vous adressant à nous.

Prix spéciaux pour commandes importantes.

The Standard of the World

**AMEUBLEMENT
SCOLAIRE**

Comme fabricants de meubles scolaires, nous jouissons d'une renommée bien méritée, et les matériaux, la construction et la perfection générale de nos produits sont hautement appréciées.

Notre **NOUVEAU BUREAU SCOLAIRE AVEC SIÈGE SUR BILLES** est de beaucoup supérieur à tout autre genre. C'est le seul bureau scolaire ayant un siège mobile qui fonctionne sans bruit.

Notre nouveau bureau à *table mobile* sur billes est un meuble scolaire unique. On ne demandera plus à l'élève de s'adapter au bureau, mais au bureau de s'adapter à l'élève. L'hygiène et le bien-être des élèves demandent que toutes les écoles soient pourvues de ces bureaux scolaires. Pour catalogues et informations s'adresser à la

**Canadian Office and School
Furniture Co., Ltd. Preston, Ont., Can.**